L'Ami du Peuple

JOURNAL REGIONAL DE L'ONTARIO NORD

Vol. II, Numéro 18 — Le numéro, 5 sous. — "Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte".—*Racine.* — Sudbury, Ont., jeudi, 7 octobre 1943

Lettre d'Ottawa

M. KING CHERCHE A REDONNER COURAGE AU PARTI LIBERAL EMU DE SES RECENTES DEFAITES

Le leader du parti libéral maquille la vérité.—M. King n'a plus la même confiance de son parti et du peuple canadien.—Ce qu'il dit du Bloc populaire canadien.—Des élections générales, nous en aurons quand le premier ministre croira que cela fait le mieux l'affaire de son parti.

Ottawa. — Rarement nous avons entendu d'un chef de parti un discours aussi rempli de fausseté, de demi-vérités, de jactance, de prétention, d'esprit dictatorial, que celui que M. Mackenzie King a prononcé devant la Fédération libérale nationale. Si le leader du Parti libéral a cru reprendre son emprise sur le peuple par ce discours, il s'est trompé. Cette harangue a déçu et augmenté le mécontentement dans le pays contre le gouvernement actuel.

M. King a commencé par se vanter. Il a parlé de la confiance de son parti en lui depuis un quart de siècle. Il a insinué qu'elle était demeurée aujourd'hui ce qu'elle fut dans les années antérieures à la guerre. Il a exalté la confiance des électeurs dans le parti libéral durant presque un quart de siècle. Il a prétendu que le gouvernement continuait à jouir de la confiance publique, autant que par le passé. Voilà des demi-vérités que tout esprit impartial ne saurait avaler comme un verre d'eau froide. Le premier ministre sentait la nécessité d'authentiquement son parti, de relever son moral abattu par les dernières élections provinciales en Ontario et par les récentes élections fédérales complémentaires. Mais, tout de même, la vérité conserve ses droits.

L'histoire de la confiance du parti libéral dans son chef semble s'arrêter pour M. King aux élections générales de 1940. Il feint d'oublier tout ce qui s'est passé depuis. La situation est bien changée aujourd'hui. La députation libérale, dont l'effritement commença durant les années de 1937 et 1938, lors des débats sur les crédits militaires, a vu, depuis, la dissension s'introduire dans ses rangs. Les preuves ne manquent point. M. Liguori Lacombe, député de Laval-Deux-Montagnes, a quitté le parti. MM. Maxime Raymond, député de Laprairie-Beauharnois, Edouard Lacroix, député de Beauce, et Pierre Gauthier, député de Portneuf, suivirent cet exemple, pour former le Bloc populaire canadien. L'honorable P.-J.-A. Cardin, ex-ministre des Travaux publics et leader libéral de la province de Québec dans le cabinet, en est sorti, pour voter à maintes reprises contre la politique de guerre du gouvernement et la critiquer sévèrement. M. Cardin, en ce moment, est en train d'organiser un autre parti politique, qui, aux prochaines élections fédérales fera la lutte au parti libéral. S'il doit y avoir une session avant les prochaines élections fédérales, on verra tout probablement M. Cardin passer du côté de l'opposition avec au moins six ou sept députés libéraux. Ce sont là des faits que l'on ne peut pas nier. Quand M. King veut faire entendre que le parti libéral a aujourd'hui la même confiance en son chef que dans les années antérieures à la guerre, il déforme effrontément la vérité.

LE SCRUTIN D'ONTARIO

Il lui donne une autre forte entorse, lorsqu'il affirme que la confiance des électeurs dans le parti libéral n'a pas changé. M. King oublie que, en 1942, il y a eu un plébiscite et que la province de Québec, considérée jusqu'alors comme un château-fort libéral, a refusé de délier de ses promesses anticonscriptionnistes le gouvernement actuel. La réponse de la province de Québec a été un formidable refus de confiance dans le leader du Parti libéral.

Quoi que dise M. King, les dernières élections provinciales en Ontario révèlent que le parti libéral a baissé considérablement dans la confiance du peuple. Le parti libéral est un à Ottawa et à Toronto, comme à Québec et à Ottawa. Le premier ministre a beau prétendre que la population d'Ontario a voté simplement sur des questions provinciales. Personne ne le croira. Il est difficile d'établir jusqu'à quel point la politique fédérale a déterminé les gens à voter pour les libéraux, les conservateurs progressistes ou la C.C.F. Ce qui est certain, c'est qu'un grand nombre d'électeurs ontariens ont voté contre M. Nixon, pour des considérations d'ordre fédéral.

Quant aux élections fédérales complémentaires, M. King en attribue le résultat uniquement au manque d'organisation du Parti libéral. Rien n'est plus faux. La population du Humboldt, de Selkirk, de Montréal-Cartier, de Stanstead a voté contre les candidats du gouvernement, parce qu'elle n'avait pas confiance en la politique de ce dernier.

Le premier ministre n'a pas dit mot de l'élection fédérale complémentaire de Charlevoix-Saguenay, qui eut lieu l'année précédente et dans laquelle un indépendant remporta la victoire sur tous les candidats libéraux dans la circonscription d'un ancien ministre du cabinet.

Il ne faut pas passer sous silence le mécontentement populaire que l'on entend d'un bout à l'autre du pays, notamment parmi la classe ouvrière, le travail organisé, qui se jette dans les bras de la C.C.F. Tous ces faits ne sont pas des marques de confiance dans le parti libéral, quoi qu'en pense le premier ministre.

La vérité est tout autre. Le parti libéral pred de plus en plus la confiance du public. La convocation du récent caucus libéral et de la Fédération libérale nationale en sont l'aveu le plus évident. Si tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes au sein du parti libéral, pourquoi avoir convoqué ces réunions? Elles étaient tout à fait inutiles.

LA C.C.F. ET LE BLOC

M. King a l'habitude de poser tel qu'il voudrait que le public le voit et non tel qu'il est. Il n'y a point manqué dans son discours. Le chef du parti libéral a prétendu que, depuis les élections générales, il n'avait pas fait de politique. C'est tout le contraire qui est la vérité. Le gouvernement n'a cessé de faire de la politique. Quant à ceux qui ne pensent pas comme lui, M. King ne voit en eux que de vulgaires politiciens. Il a le monopole du patriotisme, du sens du devoir, du désintéressement. Ces qualités ne peuvent se trouver chez les autres. M. King s'érige en juge de ses propres actes, de ceux de ses adversaires politiques, et veut imposer son jugement au peuple. Voilà de l'outrecuidance. Il a fustigé l'activité des conservateurs progressistes, de la C.C.F. et du Bloc populaire, pour avoir exercé leur droit de différer d'avis avec le gouvernement sur la conduite de la guerre.

Le premier ministre s'en est pris rudement à la C.C.F. Mais c'est envers le Bloc populaire qu'il s'est montré le plus injuste. Voici ce qu'il a dit à son sujet:

"L'opposition comprend un troisième groupe dont je dirai maintenant quelques mots. C'est le plus récent et, songeant à l'unité canadienne, j'espère qu'il sera le plus éphémère. Je veux parler du Bloc populaire canadien. Ceux qui s'en sont arrogé la direction constituent un petit groupe de mécontents que la bonne renommée et la sécurité du Canada laissent indifférents. Ils prétendent que le Canada ne court aucun danger dans la guerre actuelle. A les entendre, la Grande-Bretagne et non l'Allemagne nazie serait le véritable ennemi. Ils s'oppsent à ce

(Suite à la page quatre)

Pour imprudence criminelle

Un accident dans lequel ont participé un cheval avec voiture, et deux autos a eu des suites en cour du district, à Noëlville. Aurélien Dabien, de St-Charles, a été condamné à trois mois de prison sous accusation de négligence au volant. L'accident est survenu sur la route Sudbury-North Bay, à peu près un demi mille à l'est de Warren, samedi le 18 septembre. En tentant de passer la voiture de Léon Beaudry, de Verner, Dabien n'a pas vu un auto approchant de l'autre côté et il y a eu collision. Le véhicule de Dabien a frappé la voiture, la faisant capoter dans un fossé. Ensuite son auto alla donner sur le camion. Les trois véhicules furent endommagés bien que personne n'ait été blessé gravement.

La saison de la perdrix

Il y a eu un exode de citoyens de Sudbury vers la forêt le premier jour de la saison de perdrix pour le district. La saison sera ouverte jusqu'au 16 octobre. Il y aura une deuxième saison au mois de novembre. Le manque de cartouches, et les règlements de guerre gouvernant l'achat, a tenu bien des chasseurs chez-eux. Toutefois ils peuvent se consoler du fait que le garde-chasse Charles-F. Bibby et les autres chasseurs rapportent que les oiseaux sont rares cette année dans la plupart des districts. On rapporte qu'ils sont plus nombreux dans les régions plus éloignées. Mais le problème du transport ajoutera grandement à la sécurité des perdrix. On croit que la majorité des chasseurs devra se contenter de chercher les oiseaux dans les sentiers familiers.

Commerce de munitions

Le comité de rationnement de Sudbury rapporte qu'il y a eu une réunion des autorités à Montréal afin d'éviter la menace d'un commerce illégal de munitions dans le nord Ontarien. Les chasseurs cherchant des munitions pour leurs fusils—des munitions qu'ils peuvent acheter—sont responsables pour le commerce. Durant les trois derniers jours, le bureau de Sudbury pour les munitions a reçu 100 demandes. C'est beaucoup plus que toutes les demandes reçues durant le reste de l'année. Et, bien que les demandes soient faites par de supposés fermiers pour la protection de leur bétail, plusieurs des demandes venaient de personnes qui n'ont pas même nié que les cartouches serviraient pour la chasse. Ceci est à l'encontre des règlements de la commission des prix et du commerce en temps de guerre. Les membres réunis à Montréal tentèrent de clarifer la situation.

Une bourse de mille dollars

Un élève de l'école technique et minière de Sudbury en 1943 a gagné une bourse de mille dollars à l'Université Queens de Kingston. Le gagnant est le caporal Donald Herne, âgé de 18 ans, et fils de M. et Mme Roy Herne, de la rue Cedar. Herne est dans le corps de signaleurs de l'armée canadienne et ne pourra profiter de la bourse avant la fin de la guerre. La Leonard Foundation, qui donna la bourse, a toutefois consenti à garder la bourse pour le caporal Herne jusqu'à la fin de la guerre quand il espère s'inscrire à l'Université Queen comme étudiant en minéralogie ou chimie.

Sudbury, 6ième ville d'Ontario

Sudbury est devenue la sixième plus grande ville en Ontario. L'annonce des chiffres pour la population en 1943 par le département de l'assesseur révèle que la population est de 35,812. Ceci veut dire que Sudbury est devancée par Toronto, Hamilton, Ottawa, Windsor et London. Le présent chiffre établit un record pour Sudbury. L'augmentation durant les derniers douze mois fut de 1,628, ce qui est un peu moins que les augmentations de 42 et 41. Des trois quartiers de la ville, la plus grande augmentation a été enregistrée dans le quartier Fournier, où la population a monté de 357. Un seul quartier a perdu un peu de population, c'est Ryan no 2, dont la population a diminué de 86 âmes. La population de Sudbury est maintenant deux fois ce qu'elle était il y a dix ans, lorsque la population était de 17,246.

La solution de ces vols!

Le chef de police Joe Mulligan, de l'arrondissement McKim, et le constable G. M. Beaton, de la gendarmerie royale à Sudbury, ont trouvé ce qu'ils croient être la solution de plusieurs vols qui ont eu lieu dans des maisons d'été de la région du lac Ramsay. Le chef Mulligan en faisant enquête, a trouvé les uniformes de deux soldats cachés dans une cabane. Il s'aboucha avec le constable Beaton, et ensemble ils ont écroué Jacques Nazen, d'Ottawa, et Edgar Serré, de Windsor, déserteurs de l'armée, du camp Bordon. Arrêtés également pour vagabondage, sont Armand Gauthier et James Ronnelli, de Minnow Lake, que l'on croit être des complices. Avec les uniformes, ont trouva des articles d'une valeur de deux cents dollars disparus des maisons d'été. Les deux jeunes gens, lorsqu'ils ont comparu en cour de police mercredi ont eu leur procès remis au 6 octobre. Le Chef Mulligan avait demandé le délai pour poursuivre son enquête. Il dit que plusieurs des articles trouvés n'ont pas été identifiés.

Elévateur à grain à Sudbury

La compagnie Edward Grain va construire un élévateur de grain à Sudbury avec une capacité de 25,000 minots une fois complété. La nouvelle entreprise sera complétée en janvier et remplacera un ancien édifice qui a été démoli. Le nouvel élévateur sera construit de pin et sapin, avec une base en ciment.

Encore du tiraillage

Les autorités de la ville n'ont pas le droit de passer sur un terrain privé pour faire des travaux de constructions ou de drainage. Et elles n'ont pas le droit de passer un édit obligeant un propriétaire de remédier à la condition qu'elles croient nuire au drainage ou aux cours d'eau. Ces renseignements furent donnés au conseil de la ville de Sudbury, par le procureur de la ville, James M. Cooper, au sujet de l'égoût traversant les rues Cedar et Larch. Ces égoûts de drainage ont causé beaucoup de discussion entre la ville et des citoyens qui menaçaient la ville à la suite d'inondations qui ont causé beaucoup de dommage, dans cette partie de la ville. O. Moland, contre-maitre adjoint des travaux publics, a dit au conseil que tout dépend des anciens ponts de bois sur les propriétés privées. Le conseil a pris une résolution demandant au commis de la ville d'aviser les propriétaires qu'ils devraient réparer leurs ponts de bois ou se rendre responsables des dégâts.

Condamnés pour vol

Arthur Wikoruk, âgé de 18 ans, d'Espanola, a été condamné à un an de prison à l'école de réforme ontarienne, lorsqu'il est comparu en cour de police devant le magistrat W. J. Golden à Espanola. Il était sous accusation de vol avec effraction commis au magasin de la Goodman and Company, d'Espanola, le 14 septembre. Son complice, Homer Blais, âgé de 19 ans, également d'Espanola a été condamné à six mois définis et deux indéfinis à la ferme industrielle de Burwash. Le procureur E.E D. Wilkins a obtenu la condamnation avec des renseignements obtenus du constable N. A. McLeod de la sûreté provinciale à Espanola qui a fait enquête sur le vol. On dit que $150 en linge, cigarettes et autres articles avaient disparu du magasin.

Elle reçoit son doctorat

Mme Eléonore Clarke Hay, anciennement de Copper Cliff, et demeurant à présent à Beloeil, Québec, a reçu son degré de docteur en philosophie à la collation des grades de l'université McGill de Montréal, mercredi le 6 octobre. Mme Hay, mariée il y a six semaines, est la fille de M. et Mme Ken S. Clarke, de Copper Cliff. Elle s'était distinguée durant son cours à l'université Queens et pendant ses deux dernières années à McGill. Elle a obtenu son B.A. et ensuite son M.A. Il y a deux ans elle a gagné la bourse Marty et une bourse Rockefeller pour l'encourager dans son travail en endocrinologie à l'université McGill. Il y a un an, elle obtenait une bourse Banting et depuis ce temps, elle travaillait sur les fonctions de glandes. L'époux de Mme Hay est le Dr Alden F. Hay, également docteur en philosophie de l'université McGill, qui fait des recherches actuellement avec la Canadian Industries Limited de Beloeil, Québec.

Il est tué dans un accident

Le service funéraire de Michael Wuruslak, âgé de 21 ans et anciennement de Blind River et de Hawk Junction eut lieu mardi matin. Le jeune homme, un ancien foreur à la mine Levack a été tué dans un accident de motocyclette. Le jeune homme était venu à Sudbury au mois de juin et s'était trouvé un emploi avec une firme de foreurs. La bicyclette de Wuruslak frappa la garde-boue d'un auto sur le chemin de Levack, près de Chelmsford. Malgré l'aide donné sur le champ par quelques mineurs de Levack, Wuruslak est mort à l'hôpital St-Joseph de Sudbury, cinq heures après l'accident. Il avait subi une commotion et plusieurs blessures internes.

Querelle à la municipalité

On laisse entendre que A. V. Forsythe, agent acheteur pour la ville, a été suspendu à la suite d'une querelle avec l'échevin James Newburn, président du comité d'approvisionnement de la ville. On ne révèle pas la cause toutefois. Les détails seront sans doute exposés à une réunion du conseil. Il y a six semaines une autre chicane a eu lieu cette fois entre M. Forsythe et le contre-maitre des travaux publics, Lorne Bennett. Ils en sont venus aux coups sur une question d'autorité quant au déplacement du matériel de la ville.

La Femme et son Foyer

Responsable, Yvonne Charette

AUX LECTRICES DU JOURNAL

Il me fait plaisir de vous annoncer qu'à l'avenir, la page féminine, que vous connaissez bien, Mesdames, Mesdemoiselles, reprendra un nouvel aspect. Notre prédécesseur a certainement accompli un travail de maître, et nous le reconnaissons bien, car il n'est pas facile pour un homme de s'aventurer dans le domaine des modes ou autres travaux domestiques.

La vie n'est que changement. Les problèmes quotidiens ne sont plus les mêmes, et pourtant, ils n'en sont pas moins importants. De là, la nécessité de s'étendre à ces problèmes afin d'en trouver les solutions appropriées. A cette fin, un comité s'est formé. Nous espérons qu'après un départ plutôt humble, notre champ d'action s'aggrandira et attirera toutes les sympathies. Ceci demande, bien entendu, la collaboration de toutes nos lectrices.

Elles peuvent nous envoyer leurs suggestions, nous les accueillerons toujours avec plaisir.

Bienvenue à toutes.

Jeannine LAFERRIERE

Courrier de Lysette

Q.—J'ai vingt ans et je reçois un jeune homme de vingt-quatre ans, travailleur, instruit et de bonne famille. C'est un ami de mon frère et il me rend visite trois fois la semaine. Il m'a promis le mariage, dès le début, mais en me disant que c'était pour après la guerre. Il est cependant dispensé du service militaire. Je suis certaine de sa fidélité, mais ma mère n'aime pas les longues fréquentations, elle aimerait nous voir marier le printemps prochain. Je suis toute bouleversée et ne sait comment régler cette question. — UNE QUI LIRA VOTRE COURRIER.

R.—Si votre ami est en situation de se marier, il ne verrait peut-être pas d'objection à se rendre au désir de votre mère, du moment qu'elle le lui exprimerait elle-même.

• •

Q.—Quand un jeune homme va visiter une jeune fille chez elle, doit-il en arrivant demander à saluer la mère de cette jeune fille? Un conseil à A. P.

R.—C'est la mère de la jeune fille qui doit, elle-même, au cours de la visite du jeune homme, aller saluer celui-ci. La jeune fille doit proposer à sa mère de veiller un peu avec eux, si cela lui est possible.

• •

Q.—Une jeune fille doit-elle saluer la première un jeune homme qu'elle rencontre?—FLEURETTE.

R.—Oui, certainement, si elle le connaît, bien entendu.

• •

Q.—Voudriez-vous m'indiquer un moyen pour faire disparaître une tache de café? de crème à la glace? de thé sur une nappe? Merci.—UNE LECTRICE.

R.—Café et thé: Frotter légèrement la partie tachée avec de la glycerine, puis laver à l'eau douce sans savon. Crème à la glace: Eponger avec un linge mouillé d'eau froide, puis appliquer de la gazoline avec un linge doux, ou bien tamponner avec de l'eau additionnée d'ammoniaque.

• •

Q.—Mon amie est une charmante jeune fille qui a peu de défauts et je suis assuré qu'elle me ferait une excellente femme. J'ai un bon emploi qui me permettrait de la faire vivre convenablement. Je ne lui ai fait encore aucun aveu parce que je voudrais votre avis avant de prendre une décision. Cette jeune fille a sept ans de plus que moi et je me demande si cette différence d'âge pourrait nuire à mon bonheur. Je ne suis pas très instruit mais je suis sérieux et je ne veux pas m'engager dans le mariage sans avoir considéré toutes mes chances de succès et de bonheur.—ANXIEUX DE SAVOIR.

R.—Il y a évidemment entre vous et votre amie une différence d'âge qui doit être considérée mais, vous me dites que vous êtes sérieux et que vous avez la certitude que cette jeune fille serait une excellente épouse. Toutes les considérations que vous avez à faire reposent sur vos caractères: certaines femmes demeurent jeunes très longtemps tandis que certains hommes ont un caractère, comme on dit "plus vieux que leur âge". J'ai personnellement l'impression, à moins qu'elle ne soit excessive, que la différence d'âge entre jeunes gens qui veulent s'épouser ne constitue habituellement pas un risque plus grand qu'un autre.

• •

AVEZ-VOUS BESOIN D'UN CONSEIL?

Que ce soit sur l'étiquette, la mode, la décoration de votre maison, une nouvelle toilette à vos vieux meubles, les soins dus à votre beauté, l'utilisation des restes, LYSETTE se fera un plaisir de vous renseigner et de répondre à vos questions dans les colonnes de votre journal. Adressez vos lettres à "COURRIER DE LYSETTE", L'Ami du Peuple, 82 rue Beech, Sudbury, Ontario.

...Et la mode

Nous sommes donc en automne. C'est officiel et définitif. Nous ne nous en plaindrons pas, car il y a, actuellement, tant de jolies choses faites tout exprès pour tenter notre coquetterie que nous ne pouvons que féliciter mentalement le premier mois de la saison rousse pour ses jolies idées.

De la nouveauté? Pas au véritable sens du mot, puisque les restrictions nous ont à peu près défendu toute initiative, mais des moyens charmants de faire, avec ce que nous avons, des toilettes gentilles, simples, sans prétention et tout à fait délicieuses.

C'est quand on va faire une tournée dans les magasins qu'on se rend admirablement compte que, ce que nous avons dans nos placards est infiniment supérieur à ce qu'on nous offre. Evidemment, on ne trouve plus de tissus de soie, les lainages sont confortablement métissés et rien à part les choses très cher, n'a le même fini qu'autrefois. Le temps n'est plus où pour une dizaine de dollars on avait une gentille robe, bien faite et qui faisait un bon usage. Aussi ,au lieu d'aller gaspiller de l'argent, faisons donc tout simplement un tour dans notre placard. Tenez, voici une gentille robe boutonnée en avant. Elle est garnie de poches rapportées et, sur les épaules, d'empiècements sensiblement de la même forme que les poches. Elle est un peu passée de couleur aussi, mais le tissu est bien supérieur à celui qu'on peut trouver à l'heure actuelle. N'y a-t-il pas moyen d'en tirer parti? Mais si, vous allez voir.

D'abord, cette robe qui était bleu turquoise mais qui a jauni, sera bien plus jolie lorsqu'elle aura été teinte, et comme il faut, en ce moment chercher le pratique, nous allons la faire teindre bleu marine ou noir. Dès qu'elle est revenue de la teinture, nous allons la transformer et de si habile façon que personne ne la reconnaîtra. Otons tout d'abord ces poches qui ne sont plus nouvelles, puis les empiècements des épaules. Nous rétrécirons aussi la jupe d'un rien, juste assez pour qu'elle ne soit pas aussi ample. Et à la place des empiècements, sur les épaules. Nous rétrécierons aussi la jupe d'un rien, juste assez pour qu'elle ne soit pas aussi ample. Et à la place des empiècements, sur les épaules, nous allons exécuter, en laine de couleur, bleu turquoise sur marine ou rouge ou vert sur noir une broderie à motif exotique, dont l'éclat mettra sur toute la robe une jeunesse nouvelle.

Les broderies de paillettes et de perles sont aussi à la mode. Rappelez-vous que si elles sont parfaites pour l'intérieur, elles sont moins agréables à voir dans la rue ou leur effet scintillant est un peu voyant. Vous pourrez garnir de perles ou de paillettes la robe noire ou de tout autre couleur sombre que vous mettrez pour le dîner ou pour aller au théâtre, et vous serez ainsi très élégante.

Ils ont besoin de caresses

Depuis une vingtaine d'années, pour suivre la mode lancée par des psychologues américains, il ne fallait plus bercer les enfants, ni les caresser. C'était considéré comme très vieux jeu de serrer les enfants dans vos bras, de les couvrir de baiser. Et voilà qu'on en revient au très vieux jeu pour avoir des enfants normaux et mieux développés. Une enquête récente et des statistiques prouvent que plus d'un tiers des enfants élevés au goût des psychologues présentaient des signes d'anomalies de caractère, de manque d'adaption, de sous-développement. Il suffit de visiter les très jeunes enfants dans nos institutions d'assistance pour remarquer la même chose.

"Pour se développer normalement les enfants ont besoin de caresses comme les fleurs, de soleil."

Patience... Persévérance...

La beauté est la grande obligation et même la mission de notre sexe, cousines. Plus que jamais au sein de notre mêlée vitale actuelle, la femme de toutes conditions s'efforce de plaire.

Mais le souci d'être belle et de la demeurer, le voeu d'être toujours un peu plus aimée, sont l'occasion pour la femme, d'un bataille de tous les instants. On nous accuse de coquetterie — mais si la coquetterie est un défaut, qui devons-nous en accuser, si non nos "seigneurs et maîtres"? Nous devons défendre notre beauté, car en le faisant, nous défendrons notre amour, notre bonheur.

Dans cette lutte pour protéger ou mettre en valeur notre beauté, nous devons d'abord et surtout observer ponctuellement les préceptes de la nature et de l'hygiène. Pénétrons-nous bien de cette vérité que la santé est le meilleur cosmétique. Quant aux petites imperfections du visage, au manque de souplesse de la taille, à l'excès d'embonpoint ou de maigreur, toutes ces choses peuvent, si non se corriger complètement du moins s'atténuer en partie, pourvu que nous soyons douées d'une grande patience et d'une persévérance à toute épreuve.

Malheureusement, quand il s'agit de notre beauté, nous ne sommes pas patientes. Nous voulons transformer notre apparence du jour au lendemain . . . et ce manque de patience . . . a parfois des effets désastreux. Ainsi, savez-vous pourquoi le gouvernement interdit la vente des pilules, pastilles et autres produits amaigrissants? Ce n'est pas parce que ces produits étaient dangereux, lorsque celles qui en faisaient usage se conformaient au mode d'emploi indiqué, mais uniquement parce que les femmes dont l'ampleur était trop prononcée, dans leur hâte pour maigrir, prenaient des doses doubles ou triples de celles qui étaient recommandées. Il en est résulté des maladies graves et même, dans certains cas, des fatalités!

Je vous l'ai déjà dit, je vous le répète, il ne faut pas espérer, obtenir, après une semaine ou deux de traitements, de corriger le défaut physique qui nuit à notre beauté. Ainsi chaque courrier m'apporte des lettres de cousines demandant si elles peuvent, en prenant tel ou tel remède, transformer une poitrine plate ou d'opulentes rondeurs. Mais non, cousines, il faut des mois de traitements assidus pour corriger l'atrophie des glandes qui vous a, jusqu'à ce jour, empêchées d'avoir un buste aux courbes gracieuses.

Il en est de même pour les crèmes de massage, en un mot, pour toute la gamme des produits de beauté... Ils ne peuvent produire l'effet désiré que si l'on persévère dans leur usage... et si dans tel cas, des résultats rapides sont obtenus, dans tels autres cas, les résultats seront plus lents. Tout dépend de la gravité du cas qu'il s'agit de traiter.

N'hésitez pas à me consulter par lettre. A l'intention des lectrices de ce journal j'ai fait imprimer une série de feuillets sur les principaux soins de beauté. Ecrivez-moi, adressez vos lettres à Cousine Blanche, 204 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, en prenant soin d'inclure un timbre de 3c pour l'envoi de chaque feuillet qui vous intéresse et vous le recevrez dans une enveloppe discrète par le plus prochain courrier. J'en ai sur les soins du visage, des mains, des yeux, des cheveux, du développement normal du buste, de la maigreur, de l'enlèvement des poils follets, de la transpiration, des poids et mesures normaux.

Cousine BLANCHE

Conseils pratiques

POUR NETTOYER LA CAFETIERE

Afin d'enlever les taches de votre cafetière mettez quatre cuillerées à soupe de sel à l'endroit où vous placez habituellement votre café, c'est-à-dire dans le filtre et remplissez ensuite votre cafetière d'eau, comme pour faire votre café. Faites bouillir pendant quelques minutes jusqu'à ce que l'eau veuille s'échapper. Quand vous viderez votre cafetière vous constaterez que de nombreuses parcelles de café partiront avec l'eau et vous obtiendrez alors une cafetière propre et nette. Un soigneux lavage à l'eau de savon et un rinçage à l'eau bouillante complétera le procédé de nettoyage.

• •

POUR NETTOYER LES THEIERES

Afin de pouvoir enlever le tartre qui se dépose sur la paroi intérieure de votre théière, dissolvez une cuillerée à thé de borax dans la théière remplie d'eau chaude et laissez bouillir pendant une heure.

Cuisson des oeufs

D'abord on dit: "Je ne sais guère faire qu'un oeuf à la coque". C'est faux! Lorsqu'on ne sait pas cuisiner, on ne sait pas cuire un oeuf à la coque! Cette opération est un art, car rien n'est plus délicat pour ce faire, que la question "temps"; quelques secondes de trop, et l'oeuf est raté!

Il vous faut un sablier spécial: la durée du passage du sable d'un récipient dans l'autre est de trois minutes. Un oeuf plongé dans l'eau bouillante durant ces trois minutes est cuit à la coque, sans que le blanc soit tout à fait pris. Une minute de plus, le blanc est entièrement pris mais ce n'est plus un oeuf à la coque; certaines personnes pourtant, le préfèrent ainsi.

Un oeuf poché se casse dans l'eau bouillante additionnée d'un demi-verre de vinaigre (sans sel!) Retirer la casserole du feu et laisser les oeufs ainsi deux minutes à trois. Les égoutter sur un linge plié en quatre. (Chaque oeuf se casse séparément dans l'eau).

Un oeuf sur le plat se casse au beurre noir lorsqu'on le veut "poêlé", mais il est meilleur mis à cuire à feu doux au beurre simplement fondu.

Un oeuf dur doit rester environ sept minutes dans l'eau bouillante. Ne pas le laisser dans l'eau, mais le laver à grande eau froide, qui aide au décollage de la coquille sans dommage pour le blanc.

Les oeufs brouillés se font de préférence au bain-marie, sinon à feu très doux il faut ½ once de beurre par deux oeufs.

Les casser d'abord dans un bol, les battre sans les faire mousser, et les remuer, dans la casserole, sans arrêt, jusqu'à ce qu'ils soient en crème onctueuse. Ajouter sel, poivre, et, si l'on veut, truffes, pointes d'asperges, champignons ou croutons.

Une omelette se met à feu doux, dans un beurre assez chaud, mais pas noir.

QUELQUES BONNES RECETTES POUR APPRETER LES OEUFS SERONT SANS DOUTE LES BIENVENUES

OEUFS EN NIDS

6 à 8 tranches de pain; sel et poivre; 6 à 8 oeufs; beurre; 2 à 3 cuillerées de fromage (à volonté). Tailler le pain de ½ pouce d'épaisseur, lui donner une forme ronde, le beurrer et le faire dorer au four. Fouetter les blancs en neige, (garder les jaunes dans la coquille sans les briser). Déposer les blancs sur les croûtons, faire une cavité au milieu, y mettre un jaune; saupoudrer de sel et de poivre, mettre au fourneau pendant 5 ou 6 minutes. On peut, à volonté, saupoudrer un peu de fromage râpé sur le dessus des blancs.

OEUFS FARCIS AU JAMBON

6 oeufs cuits durs; ½ tasse de jambon haché et pressé; 1 petit oignon finement émincé; ½ cuillerée à thé de moutarde en poudre; sel et poivre; ¼ tasse de mayonnaise. Séparer les oeufs en longueur, enlever le jaune et le passer au tamis. Faire une farce avec les jaunes d'oeufs en purée, le jambon et les assaisonnements. Lier avec la mayonnaise. Remplir de cette pâte les blancs d'oeufs et couvrir de fromage râpé. Servir sur feuilles de laitue bien croquantes.

La Pharmacie Lévesque
469, rue Notre-Dame
SUDBURY
Attention spéciale aux commandes par la poste
Tél. 5-5274 Livraison gratuite

Pour une coiffure . . . élégante et soignée
VENEZ AU
SALON CHEZ COLETTE
316, RUE DRAPER TEL. 5-5748

A. Lafrance & Fils
8 Durham N. Tél. 5-5646

FOURRURE
Madame, vous qui recherchez le chic, la qualité et la distinction, favorisez-nous pour l'achat de vos fourrures.

MESDAMES, vous trouverez à la pharmacie Michaud, tous les articles de Toilette dont vous aurez besoin, à des prix populaires. Essayez les produits "Tulippe Noire" et "Trois Fleurs", vous les aimerez.

"TULIPPE NOIRE"		"TROIS FLEURS"	
Poudre avec parfum	65c	Poudre	60c
Parfum	30c et 60c	Parfum	60c
Crèmes	25c et 50c	Crèmes	60c

Pharmacie Michaud
28, RUE DURHAM N. TEL. 4-4266 SUDBURY, ONT.

L'Ami du Peuple

JOURNAL REGIONAL DE L'ONTARIO NORD

Rédacteur en chef: Camille Lemieux

82, rue Beech Sudbury, Ont. Tél. 3-9700

Rédacteur en chef, Camille Lemieux
Administratrice, Yvonne Charette
Téléphone 6-6225

L'"Ami du Peuple" paraît tous les jeudis. Il est imprimé à Rouyn, province de Québec, aux ateliers de "La Frontière". L'abonnement est de $2 par année.

Sudbury, Ont., jeudi, 7 octobre 1943

Le drapeau national

"Qu'est-ce qu'un drapeau?", s'écriait sous les voûtes de l'église de Notre-Dame de Paris, l'éloquent Lacordaire. Faisant lui-même la réponse, il ajoutait: "Un drapeau, c'est une guenille trouée de balles".

Si le bonhomme Chrysale eut été dans l'auditoire, il n'eût pas manqué de répéter sa fameuse protestation:

"Guenille si tu veux, ma guenille m'est chère!"

Que de vérité dans cette fiction et dans cette réalité! Une guenille, mais combien glorieuse parfois, tel le drapeau de Carillon, évocateur d'un des plus brillants faits d'armes que le monde ait connus, une étude qui résume et contient les efforts, les souffrances, les succès, le passé, les aspirations d'un peuple.

Comme il était bien inspiré cet orateur sacré, de secouer sous les yeux de son auditoire les replis du drapeau français, évocateur de tant de pages émouvantes, de tant de souvenirs éloquents, de sacrifices héroïques, de tant de poussière glorieuse: entrée de la France dans l'Eglise avec Clovis; reconquête de son autonomie avec Jeanne d'Arc; fondation du saint Empire avec Charlemagne; rayonnement intellectuel et artistique incomparable sous Louis-le-Grand; gloire militaire inégalée sous l'empire. Sous quelque forme ou couleur que se présentât le passé de la patrie française, étendard fleurdelisé des quarante rois qui ont fait la France, satin blanc parsemé d'abeilles de Bonaparte, vainqueur de l'Europe, ou tricolore de la république, l'image évoquait l'histoire de la France, et malgré cent divergences d'opinions politiques, demeurait pour tous un objet de vénération, de patriotisme intense.

Le Courrier de St-Hyacinthe

"Une oeuvre d'utilité publique"

C'est là le titre d'une petite brochure que vient de publier à Québec M. Rodolphe Laplante et que l'intérêt que nous attachons au mouvement coopératif nous incite à recommander d'une façon toute particulière à nos lecteurs.

L'"oeuvre d'utilité publique" qui en fait le sujet, ce sont les caisses populaires.

On va croire qu'il ne peut y avoir rien de neuf là-dedans, étant donné que le sujet a déjà été traité à plusieurs reprises. Oui, mais les caisses populaires prennent aujourd'hui tellement d'ampleur et elles se diffusent tellement vite dans tous les milieux qu'il est bon, même nécessaire, d'en rappeler sous une forme ou sous une autre le mécanisme, d'en dire le rôle et le but, d'indiquer les écueils qu'elles peuvent rencontrer sur leur chemin et de préparer la voie à leur développement futur.

Voilà, ramassé en peu de mots, ce qu'a voulu faire M. Rodolphe Laplante. Collaborateur régulier de l'organe des caisses, la revue *Desjardins*, président de la caisse populaire de l'Office du crédit agricole, directeur de l'Union régionale des caisses pour la région de Québec, il était tout désigné pour traiter de la question non pas simplement selon de vagues énoncés de principes, mais avec une connaissance solidement établie sur l'expérience et les faits. On comprend dès lors que son travail pourrait sans exagération s'appeler le manuel des Caisses populaires.

Disons d'abord que M. Laplante *part du bon pied*. Il fait de la caisse populaire une espèce d'organisme paroissial. "Il faut des caisses populaires, écrit-il, parce que tout à côté des institutions de crédit déjà existantes, il y a place pour une institution greffée sur la paroisse, *complétant les cadres de cette unité territoriale qui fut d'une telle force dans le passé et qui doit garder son pouvoir de cohésion et d'entr'aide.*" On ne peut mieux dire et quiconque sait quels services ont rendus et rendent à nos paroisses agricoles et à nos colonies les humbles caisses populaires admettront qu'elles prennent réellement le caractère d'une oeuvre paroissiale. C'était d'ailleurs là, comme le rappelle M. Laplante, le désir de leur fondateur, M. Alphonse Desjardins, qui tâchait, de "centrer la vie de la paroisse autour du clocher, de fournir à l'organisation religieuse ou municipale le corollaire économique indispensable à son développement et à son expansion, aussi bien qu'au bien-être de ses paroissiens". L'auteur d'"Une oeuvre d'utilité publique", après avoir ainsi établi le caractère des caisses populaires et après avoir rappelé le souvenir de leur célèbre fondateur, donne le mécanisme, le rouage de la coopérative de crédit. Il expose plus loin les qualités requises du bon emprunteur rural ou urbain, avec les applications nécessaires—, donne les directives qui doivent guider la commission de crédit et fait les mises en garde qui s'imposent.

Dans une troisième partie, peut-être la plus intéressante de son travail, M. Laplante expose ce que sont présentement les caisses, ce qu'elles seront et... ce qu'elles ne sont pas. "Nous sommes, dit-il justement, des tenants de la décentralisation sur le plan paroissial. Nous en tenons pour une unité de direction, pour l'épaulement de toutes les saines initiatives locales, pour le relèvement du sort des masses, pour la diffusion de l'épargne en vue du capital de prévoyance ou de partance. Nous voulons redonner à l'épargne un autre sens, une autre signification que celle de la cristallisation des sous en dollars. Nous sommes de ceux qui affirment que l'épargne tempère les besoins, refrène les passions, inculque la discipline, de saines habitudes de vie et d'ordre. Une fois de plus nous affirmons que l'habitude de l'épargne est par essence même une vertu sociale, et voilà pourquoi nous croyons qu'il y a possibilité de redonner à l'argent sa valeur régénératrice".

"Redonner à l'argent sa valeur régénératrice". Les caisses populaires le font qui enseignent d'abord le culte de l'épargne, qui enseignent que si l'on peut manger sans gourmandise, l'on peut aussi épargner des sous et des piastres sans avarice. Elles redonnent à l'argent sa valeur régénératrice, elles, qui servent d'abord dans le plan paroissial et qui mettent les économies de tous au service de chacun et les économies de chacun au service de tous. Et de servir dans le plan paroissial ne les empêche pas de servir aussi dans le plan national, en soutenant, comme elles l'ont fait, comme elles le font et comme elles le feront, des oeuvres qui sont nôtres et sur lesquelles reposent dans telle ou telle région donnée l'avenir de la génération de demain. C'est ce que prouve toute cette partie de la brochure de M. Laplante où il démontre comment les caisses ont grandi, malgré les rires de ceux qui ne voyaient rien de bon dans ces "banques à cent", malgré le scandale facile de tous ceux qui faisaient une montagne de certaines irrégularités ou de certains insuccès, comme s'il n'y avait pas eu, comme s'il n'y avait pas encore dans la haute finance des escroqueries monstrueuses et des abus de confiance révoltants! Malgré cela, malgré tout cela, les caisses ont grandi. A la fin de décembre 1942, il y en avait 656 dans le Québec. Le capital payé par les sociétaires se totalisait à $4,547,619.53 et les dépôts à $38,921,227.77. "le grain de sénévé est devenu un grand arbre", écrit l'auteur. Et un grand arbre qui n'a pas fini de grandir s'il faut en juger par les services qu'il a rendus dans maints domaines, dans celui de l'éducation particulièrement, et ceux qu'il est appelé à rendre.

Les caisses populaires, "une oeuvre d'utilité publique". M. Laplante ne pouvait pas mieux dire. Que tous ceux qui s'intéressent au mouvement coopératif, que les membres des caisses, que les membres des cercles d'études coopératives tâchent de se procurer cette petite brochure que nous avons analysée beaucoup trop brièvement et trop superficiellement. Elle ne fera pas que les intéresser, mais elle leur sera utile.

Et faut-il ajouter qu'elle leur rappellera aussi combien les Canadiens français doivent être fiers que ce soit un des leurs, le Commandeur Desjardins, qui a mis sur pied ce merveilleux organisme de crédit, dont on est venu, de maints pays étrangers parmi lesquels les Etats-Unis, chercher l'heureuse formule? Qu'un Canadien français ait pu faire ça, ce n'est presque pas *crèyable*. Pensez donc! Les Canadiens français, qui n'ont pas ni le génie ni la langue des affaires, que les Canadiens français qui ne parlent pas tous ni l'anglais ni le *basic English* aient pu découvrir une "banque à cents" qui joue aujourd'hui dans les millions, c'est à n'en pas croire ses yeux!

Julien MORISSETTE

La Frontière

Petite note.—On peut se procurer la brochure de M. Laplante en s'adressant à la Caisse centrale Desjardins, à Lévis. Le prix en est de 15 cents l'unité. Prix spéciaux à la douzaine ou à la centaine.

Lecture pour les soldats

Le Révérend Père Paul-Aimé Martin, C.S.C., Directeur de FIDES et professeur à l'Ecole de Bibliothécaires de l'Université de Montréal, nous communique la nouvelle suivante:

Parmi les activités sans cesse croissantes de FIDES, il en est une dont le nom seul indique toute l'importance: c'est le *Service de Bibliographie et de Documentation*, connu dans le public surtout par son organe, la revue "Mes Fiches" et par la brochure "Lectures et Bibliothèques" et par plusieurs publications du même genre.

Depuis que nos jeunes gens ont commencé à prendre les armes, cet organisme de FIDES s'est intéressé de plus en plus aux lectures de nos soldats, en aidant par tous les moyens aux organisations qui s'occupent de fournir de la lecture à l'armée, tant en ce qui concerne le choix du matériel, comme aussi pour l'organisation technique des bibliothèques à l'usage des soldats.

Cependant, comme de toute évidence il y a pénurie de livres, revues et journaux français dans les centres militaires canadiens-français, et qu'en bien des cas ce genre de lectures est de qualité inférieure, un service plus direct et plus efficace s'impose. C'est pourquoi FIDES vient de constituer son *Service des Lectures pour les Soldats* (ce qui comprend évidemment l'armée, la marine et l'aviation).

Ce nouvel organisme se propose d'aider la cause de plusieurs façons et il tâchera de résoudre les divers problèmes déjà existants et d'autres qui ne manqueront pas de surgir.

En particulier, le *Service des Lectures* organisera une souscription permanente en publications—livres, abonnements aux journaux et revues.

Deuxièmement, il tiendra à la disposition des intéressés un stock de livres et autres publications de FIDES qui seront vendus au prix minimum aux personnes ou organisations compétentes qui voudraient en faire elles-mêmes la distribution gratuite aux soldats.

Les livres et autres publications recueillis par mode de souscription seront ensuite distribués à bon escient par *l'Aide à l'Aumônier des Forces Canadiennes*, organisme officiel dont le Président et Administrateur est le Lieutenant-Colonel C.-E. Chartier, Aumônier militaire du District No 4.

Dans les circonstances présentes, ce *Service des Lectures* constitue une initiative de la plus haute importance, non seulement pour le bien-être actuel de nos soldats mais aussi pour la sauvegarde de leur avenir au point de vue national et religieux. Il est reconnu que la lecture des bons livres, des journaux et des revues respectables, non seulement procure une distraction honnête, mais encourage à bien vivre, protège la foi et les moeurs, et contribue ainsi à développer un patriotisme réel et bien compris.

C'est pourquoi l'on ne saurait trop recommander au public de s'intéresser à fond au *Service des Lectures pour les Soldats*, et de profiter de ses multiples avantages. Ce n'est que par la constante collaboration de tous et de chacun que l'on atteindra les heureux résultats que nous pouvons espérer.

Toute communication au *Service des Lectures* devra être envoyée à 3425 rue Saint-Denis, Montréal.

Pour la confusion de M. King et de ses coloniaux

N'oublions pas, nous, Canadiens, quoi qu'aient dit et disent tant de chefs de nations contemporaines, que les paroles les plus sensées, peut-être, qu'un homme de notre époque ait dites, ce sont celles-ci, et peu de mois avant ce conflit qui a déjà fait oublier tant de choses de l'avant-guerre: "Nous avons une tâche énorme à accomplir chez nous: celle de fournir des logements aux Canadiens, de prendre soin des vieillards et des impotents, de soulager la misère due à la sécheresse et au chômage, de construire des routes, de faire à l'énorme fardeau de la dette nationale (elle n'était alors que de $3 milliards, contre $12 milliards ces mois-ci), de préparer la défense du Canada, d'élever notre niveau de vie et de civilisation dans la mesure que nous le permettent nos connaissances actuelles. Nous n'aurons pas trop de nos propres ressources pour ces fins. NOUS DEVONS DONC, DANS UNE MESURE PLUS OU MOINS GRANDE, CHOISIR ENTRE VAQUER AUX AFFAIRES DE NOTRE PAYS ET ESSAYER DE SAUVER L'EUROPE ET L'ASIE. Bien des gens tiennent pour UN CAUCHEMAR ET UNE PURE FOLIE L'IDEE QUE NOTRE PAYS DEVRAIT, TOUS LES VINGT ANS, AUTOMATIQUEMENT ET TOUT NATURELLEMENT, PARTICIPER A UNE GUERRE OUTREMER POUR LA DEFENSE DE LA DEMOCRATIE OU POUR ASSURER LA SOUVERAINETE D'AUTRES PETITES NATIONS; ou qu'un pays dont toutes les énergies doivent être employées à sa propre administration devrait être tenu de sauver, à certaines époques fixes, un partenaire qui ne peut se tirer d'affaire lui-même, ET CELA AU PRIX DE LA VIE DE SES PROPRES HABITANTS, EN S'EXPOSANT A LA FAILLITE ET A LA DESUNION" (Discours de M. King aux Communes, à Ottawa, 30 mars 1939)

C'est à cause de cela, c'est pour éviter en tout cas de participer à toute nouvelle guerre d'Europe ou d'Asie que le Canada doit placer, au-dessus de tous les projets d'hégémonie, même "bienveillante", la haute directive qu'en 1939 donnait sensément à son pays, à notre nation, M. King, alors premier ministre du Canada.

Georges PELLETIER

Demain!...

On ne sait plus sourire. Pourtant y a-t-il quelque chose plus charmant que le sourire? Le sourire captive, attire, enivre.

Que de fois ne vous est-il pas arrivé d'admirer, d'envier même cette petite ouvrière de la filature, du magasin ou de l'atelier, que vous rencontrez toujours le sourire sur les lèvres.

Il fait beau: elle sourit. Il fait mauvais: elle sourit. Elle travaille en souriant. Elle s'amuse le sourire à la bouche. En vous parlant, elle sourit.

N'est-ce pas que c'est plus engageant de causer, de travailler, de commencer même avec une personne qui sourit?

Le sourire est une arme efficace qui aide à vaincre nombre de difficultés, un actif précieux.

A la maison, au magasin, à l'atelier, au bureau, sur la rue . . . le sourire fera de vous une personne dont on aimera la compagnie parce qu'elle nous fera goûter davantage le bonheur de vivre.

Mais le sourire a beaucoup d'ennemis. C'est la maladie, le deuil, le départ d'un être cher pour l'armée d'outre-mer et que sais-je encore?

La semaine prochaine, pourra-t-elle sourire encore cette petite ouvrière qui entrera en chômage parce que les étrangers seront venus lui imposer une grève qu'elle n'aura pas voulue?

Plaise à Dieu que tous ces nuages se dissipent, afin que l'on puisse encore et toujours croiser des gens qui sourient!

A. C.

Le monde est un miroir dans lequel vous vous réfléchissez vous-même. Si vous souriez, il vous sourit; si vous lui montrez un visage désagréable, il vous fait grise mine. —Victor Pauchet.

HOTEL FRONTENAC

DANSES DANS LA GRANDE SALLE LES MARDI, JEUDI ET SAMEDI.

FRAIS ET MODERNE

Venez vous amuser avec vos amis

TAUX

Dames: 85c Hommes: 50c

Buvez les liqueurs douces

SILVER FOAM

Qualité supérieure

Sudbury Brewing and Malting Co. Ltd

Tél. 7-7561 185, rue Lorne

42 rue Borgia Sudbury, Ont.

ADAM & CIE

Epicerie moderne - Viandes de choix

DISTRIBUTEURS DES PRODUITS OGILVIE ET BLATCHFORD

Lettre d'Ottawa

(suite de la première page)

que notre pays participe davantage à la guerre. Le Bloc populaire est, que je sache, l'unique parti dont le programme et la politique soient formulés par le simple mot "non". Cette doctrine négative et destructive est de nature à compromettre très gravement l'effort de guerre du Canada ainsi que l'avenir de notre pays.

"Le Bloc populaire cherche, de propos délibéré, à soulever le Québec contre le reste du Canada. Peu lui importe, apparemment, le tort qu'il causera à la population du Québec s'il réussit à ranger le reste du Canada, et à vrai dire, le reste de l'Amérique du Nord, contre le Québec. Le but véritable de ses chefs est de capter des votes et de s'assurer de l'influence en exploitant les divergences ethniques et en fomentant les querelles de race. Ces appels aux préjugés de race et de religion et autres ont été poussés à l'extrême limite lors des élections complémentaires qui ont récemment eu lieu dans le Québec, et ils expliquent, en somme, la défaite des candidats du gouvernement. Peut-être aura-t-il été bon que la population du Québec ait été mise en garde dès le début. J'ai la certitude absolue qu'aucun groupe important de cette population ne se laissera tromper par ces faux prophètes. Ils ont déjà été dénoncés par une écrasante majorité des députés fédéraux de la province de Québec. Toutefois, qu'on ne s'y méprenne pas: le poison qu'ils répandent devra être neutralisé activement et vigoureusement par tous ceux qui ont à coeur l'unité du Canada et qui désirent le voir devenir une nation grande et libre."

M. KING SE CONDAMNE

Dans ce passage, M. King s'est surpassé. Il y a accumulé autant de fausseté qu'il a pu. Si le premier ministre croit tout ce qu'il y a dit, il est très mal renseigné.

D'abord ce mouvement politique, dont il dénonce l'existence pour la cause de l'unité canadienne, prêche, en matière de politique étrangère, exactement la même doctrine que les libéraux ont prêchée pendant vingt-cinq ans dans la province de Québec et grâce à laquelle le premier ministre King lui-même a réussi à se maintenir au pouvoir, en obtenant l'appui du Québec, pendant la même période. C'est la même doctrine de participation modérée, libre et volontaire, que le premier ministre lui-même prêchait jusqu'à la mort de l'honorable Ernest Lapointe. Le Bloc doit sa naissance à l'abandon, par le parti libéral, de sa traditionnelle politique, dans la province de Québec. L'occasion immédiate a été la violation, par le premier ministre lui-même, de sa promesse de jamais imposer la conscription pour service outre-mer, promesse faite formellement à la province de Québec, en retour de laquelle cette province accepta, en 1939, une participation modérée, libre et volontaire. Dans l'organisation du Bloc populaire canadien, l'attitude de M. King, lors du plébiscite de 1942, a été un important facteur. Le premier ministre et son parti politique sont donc responsables de la situation qui existe aujourd'hui dans la province de Québec et qu'ils blâment.

C'est méconnaître le programme du Bloc populaire que d'affirmer qu'il est enfermé dans le mot "non". La guerre n'a été que l'occasion de la naissance de ce mouvement politique. Ce à quoi il vise, en allant à Ottawa, c'est de défendre les droits du Canada français, en collaboration avec tous ceux qui ont la même conception d'un Canada grand et uni. Il ne fait pas appel aux préjugés de race et de religion.

S'il fallait croire M. King, les nôtres n'auraient pas le droit de s'unir pour défendre, en dehors des vieux partis, ce qu'ils considèrent leurs droits. La minorité canadienne-française devrait être perpétuellement tenue en tutelle. Elle n'aurait pas le droit de penser autrement que la majorité. Cette doctrine, énoncée par M. King, si elle était appliquée jusqu'au bout, conduirait à la négation de toute liberté politique aux Canadiens français.

On s'explique la sortie du leader libéral contre le Bloc populaire canadien. Si le premier ministre a pu jouer un rôle dans la politique canadienne, il le doit à la province de Québec qui lui a permis d'être élu chef du parti en 1919 et ensuite de se maintenir au pouvoir jusqu'à la guerre. Aujourd'hui, la province de Québec l'abandonne. Ce projet, basé sur le fait que la province de Québec se croit trahie par le leader du parti libéral, est une chose que M. King peut difficilement avaler. Mais c'est le résultat de sa politique.

ELECTIONS GENERALES

C'est en parlant d'élections générales que le leader du parti libéral a manifesté le plus clairement son esprit dictatorial. M. King a dit qu'il ne voulait pas en tenir avant la fin de la guerre, mais que des circonstances, toutefois, pourraient bien le forcer à agir autrement.

Ces circonstances sont les suivantes: l'expiration du mandat d'office du gouvernement; perte de la confiance publique par le présent parti au pouvoir; obstruction dont le gouvernement pourrait être l'objet au Parlement de la part des membres des partis et des groupes qui composent l'opposition; divergences d'opinion inconciliables dans le gouvernement lui-même et parmi ses partisans sur la politique à suivre; événements qui nous échappent actuellement et tout à fait imprévisibles tant à l'étranger qu'au pays.

Avec cet ensemble de circonstances, M. King peut tenir des élections quand il le voudra. Il a parlé du respect dû aux droits constitutionnels du peuple d'être consulté à l'expiration de la durée d'office du gouvernement. Il ne faut pas s'en faire avec ce respect. M. King joue avec la constitution selon que cela fait son affaire. On l'a vu lors du bill concernant le remaniement de la carte électorale. Même si la guerre n'est pas fini en 1945, le premier ministre laisse entendre qu'il reviendra devant le peuple. Rien ne nous garantit, depuis le bill concernant le remaniement de la carte électorale, qu'il ne recoura pas à un amendement de la constitution, s'il le juge à propos, pour se maintenir au pouvoir.

UNE MENACE

Il y a une chose à retenir, dans le passage du discours de M. King au sujet des élections, ce sont ces paroles: "Il est une chose qu'aucune administration ne peut tolérer, c'est de permettre que la confiance dont elle jouit dans le pays soit minée par des activités indignes et injustifiées de parti, venant d'adversaires politiques, pendant que l'administration elle-même donne toute son attention et consacre toutes ses énergies à la poursuite de l'effort de guerre."

Voici maintenant que le leader du Parti libéral entend déterminer l'étendue et l'activité des partis politiques qui ne pensent pas comme lui. Il les menace d'élections générales, s'ils ne cessent pas de le critiquer. On ne saurait, en démocratie, afficher une attitude plus dictatoriale.

Le discours du leader du parti libéral a été mal avisé. Il place officiellement le pays sur un pied de campagne politique préélectorale, alors que le premier ministre n'a pas encore décidé s'il devait y avoir des élections et qu'il prétend qu'on ne doit faire aucune politique de parti pour se consacrer uniquement à l'effort de guerre. Cela est assez contradictoire. Mais il ne faut pas s'en étonner de la part du leader du Parti libéral. Ce n'est pas la première fois qu'une partie d'un de ses discours en contredit une autre.

Verner

Verner, (D.N.C.)—Le 29 du mois dernier quelques-uns des nôtres ont eu le bonheur d'entendre quelques pièces du répertoir de la fanfare du collège Sacré-Coeur de Sudbury. Après avoir joué quelques morceaux sur la rue près de l'église la joyeuse troupe qui se composait d'une quinzaine de jeunes collégiens se rendit à l'école où ils ont bien réjoui les quelques 200 élèves par leur beau concert musical. Parmi le groupe ont remarquait deux des nôtres, MM. Gabriel Forest et Alcide Casaubon.

Mlle Rachel Gélinas, de Sudbury, rendait visite à sa famille en fin de semaine.

Mme E. Dagenais et son fils; accompagnés de Mme Eudore Tellier, de Windsor, étaient récemment en promenade chez des parents et amis à Verner.

On apprend le récent départ de M Maurice Filiatreault, autrefois employé à la banque Canadienne Nationale, pour s'enrôler dans l'aviation.

M. Roland Gagnon ainsi que sa soeur, Thérèse, de Sudbury, visitaient leurs parents ici dimanche dernier.

Mlles Claire et Lucile St-Amour partaient dernièrement pour Gravenhurst où elles ont accepté un emploi.

Nos aviateurs L. Cousineau et Paul-E. Lapensée, de Toronto, visitaient leurs parents dimanche dernier.

Le soldat L. Cousineau, de l'armée canadienne, a rendu visite aux siens récemment.

EXPOSITION

Mercredi le 22 septembre avait lieu en la salle paroissiale de Verner, une exposition de légumes et de travaux organisée par le cercle des jeunes jardinières de la paroisse. Mlle Lilian Peatre, présidente générale de tous les cercles de l'Ontario-nord, présidait à l'exposition.

GRAND CONCOURS DE LABOUR A VERNER LES 11, 12 OCTOBRE

Comme par les années passées un grand concours de labour sera tenu à Verner les 11 et 12 prochains. Beaucoup attendent avec impatience la venue du concours pour mesurer leur talent de laboureur. Ces concours ne manquent pas d'intéresser un grand nombre des nôtres et même des paroisses environnantes si l'on en juge d'après ceux des années passées on s'attend à de beaux succès. Le concours aura probablement lieu sur la ferme de M. A. St-Amour. Qu'on se rende nombreux et encourageons nos concurrents.

Pour clôturer cette belle fête champêtre un grand banquet des labourcurs sera donné à la salle paroissiale. Tout le monde est invité à prendre part à la fête.

M. Paul Demers, B.A., auditeur pour la ville de Sudbury, a quitté son emploi pour une vacance d'une semaine passée dans sa famille, avant d'aller continuer son cours de pédagogie à l'Université de Toronto.

On nous apprend que M. Demers est l'heureux gagnant du prix de $200 donné par la compagnie International de Copper Cliff, à l'élève qui a rapporté les plus hauts points durant ces huit années de collège à Sudbury.

Le concours de labour de Verner aura lieu les 11 et 12 octobre. Tous les cultivateurs sont invités à y assister. La journée du 12 octobre se terminera par un banquet à la salle paroissiale. Les personnes qui désirent y prendre part sont priées de se procurer des billets cinq jours d'avance, car, se sera, dit-on, le plus grand concours de labour qui ait eu lieu à Verner.

Bienvenue à tous!

Les billets sont en vente chez MM. Elie Beauparlant et Armand Ethier.

Blezard Valley

Les familles Mrochek et Smagges désirent offrir leurs sincères remerciements à toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie, soit par offrande de messe, envoi de fleurs ou de cartes, et à tous ceux qui ont mis leur machine à la disposition de la famille lors des funérailles de Mike Mrochek.

Avis aux

LOCATEURS et aux LOCATAIRES

LOCATION À LA SEMAINE

À compter du 1er octobre 1943, un locataire à la semaine d'un logement, d'un duplex, d'un plein-pied ou d'un appartement, peut se prévaloir des mêmes droits au renouvellement du bail que possède le locataire mensuel, en vertu des règlements de la Commission. Pour expulser ce locataire, il faut invoquer les mêmes raisons que l'on doit alléguer pour évincer un locataire mensuel, et l'avis de quitter les lieux doit être donné dans le même délai.

Toutefois, il faut noter que ce droit au renouvellement n'appartient pas à des "chambreurs", à des pensionnaires ou des sous-locataires qui partagent en commun l'entrée et le cabinet de toilette avec le locataire ou la personne qui sous-loue les chambres dans ce logement, duplex, plein-pied ou appartement. Ces personnes peuvent être évincées sur avis d'une semaine si le loyer est payé à la semaine.

SI UN LOCATEUR DÉSIRE ÉVINCER UN LOCATAIRE D'UN LOGEMENT, DUPLEX, APPARTEMENT OU PLEIN-PIED AFIN D'Y DEMEURER

Tout locateur qui veut expulser un locataire afin qu'il puisse prendre possession d'un logement, soit comme résidence personnelle, soit comme résidence pour son père, sa mère, son fils, sa fille ou sa bru, pour une période d'au moins une année, peut donner au locataire un avis de quitter les lieux rédigé sur une formule qu'il obtiendra de la Commission.

Délai de l'avis

Dans le cas d'un bail mensuel ou à la semaine, il faut donner au locataire, un avis d'au moins six mois. De plus, on ne peut exiger dans cet avis, que le locataire quitte le logement pendant la saison d'hiver, c'est-à-dire entre le 30 septembre et le 30 avril suivant. Dans le cas d'un bail pour une période déterminée d'une année, par exemple, le locataire a droit à un avis d'au moins six mois avant l'expiration du terme courant; c'est donc dire que, dans le cas d'un bail se terminant le 1er mai 1944, l'avis doit être donné au plus tard le 31 octobre 1943.

UN LOCATAIRE QUI EST EN DÉFAUT DE PAYER SON LOYER

Un locataire qui fait défaut de payer son loyer durant quinze jours, peut être expulsé en vertu du droit civil provincial.

SI LE LOCATEUR D'UN LOGEMENT DÉSIRE EN PRENDRE POSSESSION DANS LE BUT DE LE DIVISER, AU MOYEN D'UNE MODIFICATION STRUCTURALE, EN UNITES DE LOGEMENTS, DE FAÇON À LOGER PLUS DE PERSONNES

Le locateur peut donner au locataire, un avis de quitter les lieux sur un formule spéciale qu'il obtiendra de la Commission.

Délai de l'avis

Dans le cas d'un bail au mois ou à la semaine, le locataire a droit à un avis de trois mois, au minimum. De plus, il ne peut être expulsé pendant la saison d'hiver, soit entre le 30 septembre et le 30 avril suivant.

Dans le cas d'un bail pour une période déterminée d'une année, le locataire a droit à un avis d'au moins trois mois se terminant à l'expiration du terme. Par exemple, dans le cas d'un bail se terminant le 1er mai 1944, l'avis ne devra pas être donné plus tard que le 31 janvier 1944. Aussi, le locateur ne peut donner un tel avis de quitter les lieux, à moins qu'il n'ait obtenu de l'estimateur des loyers un permis à cette fin.

UN LOCATAIRE QUI VIOLE UNE CLAUSE IMPORTANTE DE SON BAIL

Le locateur doit informer, par écrit, le locataire de la nature de la violation qu'il invoque et il lui est alors permis d'expulser le locataire en vertu du droit civil de la Province.

COMMENT L'ON POURRA COMMUNIQUER AVEC L'ESTIMATEUR DES LOYERS

On devra communiquer par écrit en adressant la lettre à l'Estimateur des Loyers, Commission des Prix et du Commerce en Temps de Guerre, à l'un des bureaux sous-mentionnés.

FORMULES

Les formules dont doivent se servir les locateurs et les locataires pour donner soit un avis de quitter les lieux, soit une demande de renouvellement, soit un avis de renouvellement, seront fournies par la Commission et pourront être obtenues, sans frais, si l'on s'adresse aux bureaux suivants de la Commission:—

AMOS
CHICOUTIMI
DRUMMONDVILLE
GRANBY
HULL
JOLIETTE
JONQUIÈRES
LACHUTE
MATANE
MONT-JOLI
MONT-LAURIER
MONTMAGNY
MONTRÉAL
NEW CARLISLE
PAPINEAUVILLE
QUÉBEC
RIMOUSKI
RIVIÈRE-DU-LOUP
ROBERVAL
ROUYN
ST-GEORGES, BEAUCE
ST-HYACINTHE
ST-JÉRÔME
ST-JEAN
STE-MARIE, BEAUCE
SHAWINIGAN FALLS
SHERBROOKE
SOREL
THETFORD MINES
TROIS-RIVIÈRES
VALLEYFIELD

ADMINISTRATION DES LOYERS

LA COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE

RA13PCI

LA VIE DE L'ESPRIT

L'EDUCATION DES "PLUS GRANDS"

Monsieur le rédacteur,
"L'Ami du Peuple",
Cher monsieur,

Vous trouverez ci-inclus un extrait d'un volume qui me tombait sous la main. Comme je vous sais vous et votre journal entièrement dévoués à la cause de notre jeunesse me serait-il permis de vous demander de lire ces quelques lignes et si vous les jugez comme moi, capables d'aider à ceux qui ont charge de nos jeunes—de les faire publier dans la page intellectuelle de votre journal.

Merci beaucoup,
Un de vos lecteurs assidus.

• •

Quelques leçons du P. Lord, S.J., sur l'éducations sociale de nos "plus grands"

...On doit aprpouver la sagesse des autorités scolaires qui encouragent et organisent des réunions agréables et sagement surveillées, entre jeunes gens et jeunes filles. Un pensionnat qui ne permettrait aucun contact entre garçons et filles, entre filles et garçons suivrait une voie bien douteuse. Un couvent que nous connaissions bien quand j'étais élève, cloîtrait si bien ses pensionnaires pendant l'année scolaire que nous avions coutume de dire: "Pendant les vacances, les filles de cette école tombent en amour avec le premier petit messager qu'elles aperçoivent dans la rue". C'était un peu vrai.

La vie sociale mixte sous de bons auspices concourt à la sauvegarde morale des jeunes. Ce sont les parents qui peuvent le mieux y voir. Mais l'école peut y mettre la main, et les pensionnats devraient faciliter la chose. Je trouve légèrement comique les pensionnats de jeunes hommes ou de jeunes filles qui boudent les réunions mixtes. Je me souviens que je sentis comme de l'effarement le jour où j'appris que dans un de ces pensionnats des garçons s'habillaient en filles pour danser avec les autres garçons, les jeunes filles n'étant pas admises au collège.

Le collège garde nos élèves alors qu'ils sont depuis longtemps développés physiquement et moralement. Nos pères et mères étaient déjà mariés et gouvernaient une famille à l'âge où nos jeunes hommes et jeunes filles modernes entrent en rhétorique. Il est vrai que cette éducation prolongée a prolongé l'adolescence. Il est aussi vrai que certains collège et couvents compriment le besoin de vie sociale de leurs élèves jusqu'au point d'explosion. Le prolongement du cours n'a pas modifié essentiellement le développement de l'homme. Bien des élèves aujourd'hui en Belles-Lettres, s'ils avaient vécu il y a cent ans, seraient sur le point de se marier et non de commencer l'étude de la littérature anglaise.

Dans nos collèges catholiques "uni-sexe", il me semble qu'on devrait par exemple organiser d'une manière régulière des thés et inviter des membres de l'autre sexe. Que les jeunes gens aillent parfois en veillée ou qu'un après-midi ils reçoivent les jeunes filles sur le terrain même du collège, rien, il me semble, de plus légitime. Je crois que de nos jours les réceptions et parties sont nécessaires et légitimes, tout comme je les croyais nécessaires et bons quand j'étais gamin. Une vie sociale bien organiser est utile aux élèves des plus hautes classes du high school: à coup sûr elle est indispensable au cours universitaire. J'incline à douter beaucoup des bienfaits de la coéducation; mais je n'hésite pas à estimer et approuver les relations sociales agréables et habilement surveillées.

Les étudiants, et nous pouvons nous fier à eux pour une fois, ne voient rien d'incongru à donner à la religion le rôle prépondérant dans leur vie sociale. Au contraire, ils trouvent tout à fait illogique de la part de telles saintes personnes de vouloir dissocier d'avec la religion la vie sociale des jeunes.

• •

Les jeunes ont une nature sociale. Ils aiment fréquenter des compagnons de l'autre sexe. Ils sont un peu inquiets de découvrir que leur vie sociale est mal vue des religieux et des religieuses. Ils se sentent comme en faute parce que l'Eglise ne semble pas bénir leurs besoins profonds de vie sociale. Aussi le moindre sourire de cette bonne Mère sur leur gaieté, ils l'apprécient et l'accueillent avec le plus profond enthousiasme.

(Extrait de: Notes sur l'Art de diriger les Jeunes, par D. Lord S.J.)

Echos du Collège

Sans doute, chers lecteurs, qu'un bon nombre d'entre vous se demandent ce que font vraiment les habitants de cette ruche à l'ombre de la statue du Sacré-Coeur. Eh bien, nous voici tous les trois cents que nous sommes pour vous saluer cordialement au début de cette année.

LA RENTREE

Les portes sont grandes ouvertes et le Collège par ses Pères serre la main aux anciens et aux nouveaux. Voyez le Philosophe, le Rhétoricien et même l'Humaniste faire l'inspection de la maison quittée il y a deux mois. Ah! le parloir est transformé en chambre bleue—cette classe est agrandie—on a défoncé ici, un nouveau dortoir là... Entre deux poignées de main l'on grimpe une escalier, parcourt un corridor. Le mot "Vacances" sonne creux mais on se plaît encore de le prononcer.

Des nouveaux, des nouveaux... comme il y en a; des petits, des grands, tous semblent heureux c'est la première journée du cours classique ou de l'une de ses huit années.

La cloche sonne, le défilé s'ébranle, puis la promotion, la retraite et nous voilà en branle tous les trois cents avec le même esprit résolu de bûcher, de travailler pour se former l'esprit et l'âme comme tout jeune canadien catholique doit le faire.

FETES DES SAINTS MARTYRS

Dimanche, le 26, le Collège fêtait les Saints Martyrs Canadiens. Le matin, messe solennelle et sermon par le R. P. Emile Ranger, S.J. Une soirée intime avait été organisée pour clore la fête. Sous la prsidence d'honneur de Mgr S. Côté, P.D., curé de Chelmsford, un groupe d'artistes présentèrent une séance agrémentée de musique et de chant.

Le programme était le suivant:

1. Mot de bienvenue à Mgr Côté — Albert Paiement
2. Piano ..... Guy Lafond
   Impromptu de Schubert
3. Comédie vaudeville présentée par les Collégiens de Chelmsford.
4. Chant ..... Norman Maham
   Ne fais jamais pleurer ta mère
   Les roses blanches
   You'll Never Know
5. Piano ..... Guy Lafond
   La goutte d'eau, de Chopin
6. Comédie de chez-nous présentée par les Collégiens de Sturgeon Falls.
7. O Canada

NOS PARENTS NOUS VISITENT

Camille Perron recevait dimanche, au parloir, son père, sa mère et ses deux petits frères venus d'Astorville lui rendre visite.

Claude et Roland Joyal eurent l'agréable surprise de voir arriver leur père, M. le docteur Joyal.

Henri Marchildon eut le plaisir de se faire appeler par le portier dans le courant de l'après-midi du 26 alors que des parents de Sudbury venaient causer avec lui.

FAITS RECENTS

Nous apprenions avec regrets la mort du frère de notre condisciple Léandre Audet, de La Sarre.

La Philosophie et surtout les Finissants regrette le départ de leur plus cher camarade dans la personne de Gaston Adam qui depuis sept ans fut le bout-en-train de toutes nos organisations d'étude ou de jeu. De récentes transformations dans les règlements militaires concernant les étudiants, le forcent de s'absenter pour quelques jours.

La classe de Philosophie organise un grand pique-nique d'automne pour le mercredi 28 septembre.

Le sapin

Je n'ai point vu les monts couronnés d'oliviers.
Ni l'Hellade pâmée au sein des Térébinthes.

Ni ce sanctuaire lointain m'attire, ni ces pistachiers voués à Neptune. Le sapin seul m'est un soutien et la nuit de son visage. Selon que je marche dans les blés filtrant ma douleur, sur une butte aride que son élan m'apparaisse ou que dans la conquête du matin il se dresse contre l'azur en un cri, je me sens transpercé de plénitude.

Un couchant, il sourd de la terre comme une étoile, et l'espace en est transfiguré. Il hisse jusqu'au ciel son ombre éparse. Fiché au sol comme un noyé à une épave, il s'agrippe à la glèbe et de toutes ses racines, gruge. Mais sa conquête ne s'étend point seule à la terre: les rameaux se superposent, horizontaux au ras du sol, magnifiques, crées dans la fougue de l'aurore à l'instant de la hampe, grêles et fluets comme un enfant de vieillesse. Que son tronc se ramollisse ou que ses branches, voile de verdure tendu sur les nuages, ploient sous le faix, le soleil ne rougeoie pas ses aiguilles ni ne dore l'écaille de ses pommes. Il demeure vert sur le jour, étrange à toute moisissure, Vierge et intact en le pourpre de la forêt.

Et c'est ainsi que nous le trouvons, dans les spasmes ultimes d'octobre, avant la première neige impassible et plein où le soleil cherche vainement d'accrocher ses derniers lambeaux de clarté. Les nuits d'hiver comme un espoir, il se laisse bercer par le fiebile continu des rayons d'étoile. Magnanime, il attend le printemps, seul.

Je ne suis point tel que toi, sapin, dans le vert de ton recueillement; mais parfois sortant de la vallée dans la forêt, que ton ombre m'étreigne de sa verdure irrévocable, toi amoureux fouillant la terre de tes racines, moi, prototype de toute amour dénouée, de tout frivole paysage.

Jean-Guy BLAIS

CHANSON

Si vous n'avez rien à me dire,
Pourquoi venir auprès de moi?
Pourquoi me faire ce sourire
Qui tournerait la tête au roi?
Si vous n'avez rien à me dire,
Pourquoi venir auprès de moi?

Si vous n'avez rien à m'apprendre,
Pourquoi me pressez-vous la main?
Sur le rêve angélique et tendre,
Auquel vous songez en chemin.
Si vous n'avez rien à m'apprendre,
Pourquoi me pressez-vous la main?

Si vous voulez que je m'en aille,
Pourquoi passez-vous par ici?
Lorsque je vous vois, je tressaille;
C'est ma joie et c'est mon souci.
Si vous voulez que je m'en aille,
Pourquoi passez-vous par ici?

Victor HUGO

Les railleurs sont moqués: cela se voit souvent.—Legrand.

A VENDRE
Plusieurs gros poêles pour cultivateurs
Garantis en bonne condition
2 Centrifuge de Laval
VOYEZ NOS PRIX
BRUNET ET RATHWELL
TEL. 3-0442 74 RUE BORGIA

Fashion Craft Shops Ltd.
(AUPARAVANT A 102 RUE ELM, EST)
est actuellement installé à
18 rue Elm, est Téléphone 3-0523
Venez visiter notre nouveau magasin

217 RUE KING SUDBURY
J.-R. MARCOTTE
EPICERIES - VIANDES
ENCOURAGEZ VOTRE MARCHAND DU COIN

BINGO
SERIE DE 5 BINGO
AU COLLEGE DU SACRE-COEUR
Tous les lundis
11, 18, 25 octobre
1, 8 novembre
JACK-POT
Au profit des élèves pauvres
VENEZ EN FOULE! — AVERTISSEZ VOS AMIS
20 parties pour 25c—15 prix de $2.—5 à $5. (les 5 dernières parties)

AVIS AUX DÉTENTEURS
d'Obligations du Dominion du Canada
à 5%, échéables et rachetables au pair le 15 octobre 1943,
et à 4%, échéables le 15 octobre 1945
(qui ont été appelées pour être rachetées au pair le 15 octobre 1943)

Ceux qui possèdent les valeurs mentionnées ci-dessus peuvent les convertir pour acheter des Obligations du Cinquième Emprunt de la Victoire datées du 1er novembre 1943. Les obligations des dites émissions seront acceptées au prix de 100½ème pour cent de leur valeur en paiement des Obligations du Cinquième Emprunt de la Victoire. Cette conversion peut être faite au cours de la Campagne du Cinquième Emprunt de la Victoire par le vendeur chargé de cet Emprunt qui passera chez vous, par votre Banque, ou par votre Compagnie de Fiducie ou de Prêts qui sont en mesure de vous fournir tous les renseignements que vous pouvez désirer.

Ministère des Finances

LA VIE OUVRIERE

Message du président

De la C.J.C.C.

Le message du président de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, M. Alfred Charpentier, se lit comme suit:

La Fête du Travail honore le travail, les travailleurs, le syndicalisme. Autrefois, cette fête célébrait surtout le travail manuel, aujourd'hui c'est autant le travail semi-intellectuel et tout travail. Mais c'est avant tout le travail de l'homme libre.

Le travail manuel au temps de l'esclavage était tenu pour ignoble, l'esclave lui-même pour une bête de somme. Le christianisme a supprimé l'esclavage, il a rétabli l'esclavage dans sa dignité d'homme créé à l'image de Dieu.

Le travail de l'ouvrier moderne est honoré. L'ouvrier moderne n'a plus de maître, il n'est plus vendu de l'un à l'autre, il est un citoyen ordinaire qui a tous les droits de l'homme libre et intelligent.

Cependant, quel profit tire de sa liberté l'ouvrier moderne? Aucun, s'il est abandonné à lui-même Sa liberté n'est qu'un mot, sa dignité, bafouée.

La Fête du Travail n'a de sens que pour le travailleur syndiqué qui, par l'association, recouvre l'exercice de tous ses droits dans le domaine industriel. Alors seulement, il cesse d'être une marchandise, son travail s'humanise et lui-même acquiert dignité et honneur.

Toutefois, le syndicat voué uniquement à la recherche d'intérêts matériels n'affranchit qu'à demi l'ouvrier moderne de la servitude de l'esclave de jadis. Car il risque ainsi d'accomplir toujours en automate son travail d'homme intelligent.

Comment reconnaît-on les divers degrés de l'intelligence de l'ouvrier dans son travail? Par le goût qu'il a du travail bien fait; par son ambition de développer sa formation technique; par son adhésion libre au syndicat de sa profession; par l'esprit de discipline avec lequel il respecte les clauses d'une convention collective de travail; par le sens qu'il a de l'importance de sa production dans la production de son atelier; par sa compréhension du rôle économique et social de l'industrie dans laquelle est intégré son atelier.

La Fête du Travail devrait fournir aux chefs syndicalistes l'occasion de méditer sur ces vérités. Jamais rien de fécond ne sera fait par eux auprès de leurs syndiqués tant qu'ils n'accepteront pas le grave devoir d'inculquer dans l'intelligence de leurs syndiqués ces mêmes vérités ou, autrement dit, le sens de leurs diverses responsabilités.

La Fête du Travail est trop noblement symbolique pour l'employer à glorifier tout chef ouvrier ou tout mouvement syndical qui s'en montre indigne, par des actes démagogiques. Ce temps de guerre nous en aura appris de belles à ce sujet.

Heureusement, le syndicalisme national à principes catholiques ne loge pas à cette enseigne.

Fraternelles et joyeuses salutations!

St-Charles

St-Charles, (D.N.C.)—Les RR. SS. Grises de l'Orphelinat d'Youville sont venues nous rendre visite dimanche dernier. La quête du dimanche fut faite pour elles, qui se dévouent pour nos pauvres petits orphelins.

Le R. P. Siméon Charpentier, curé de Hanmer, rendait visite à des amis de notre paroisse la semaine dernière.

Le R. P. Paul, capucin, de Montréal, rendait visite à notre curé il y a quelque temps.

Mme Raoul Taylor ainsi que Yvon Gauthier, enfant de M. Léo Gauthier, sont de retour de l'hôpital après avoir subi une opération pour les amygdales.

M. Rodolphe Chèvrefils est aussi de retour de l'hôpital après y avoir séjourné quelque temps.

Etaient de passage à Sudbury ces jours derniers, M. et Mme Omer Asselin, M. et Mme Pierre Lalonde, Mme Rodolphe Chèvrefils ainsi que M. et Mme Domina Lemieux.

M.Hector Laforce, de l'armée canadienne, rendait visite à sa famille en fin de semaine.

M. et Mme Osias Roy, Mme Joseph Taylor ainsi que M. Ernest Roy, de Noëlville, visitaient M. et Mme Raoul Taylor, dimanche dernier.

M. et Mme Roger Gauthier sont déménagés dans notre village afin d'y passer les mois d'hiver.

M. Wilfrid Laforge est à faire de nouvelles réparations à son magasin.

Blezard Valley

Blezard Valley, (D.N.C.)—Est né le 17 septembre à M. et Mme Edouard Labelle (Délina Legault) un garçon baptisé le 26 sous les noms de Joseph, Maurice, Léonard. Parrain et marraine, Lionel et Gabrielle Labelle.

Mme P. Loiselle, de Sudbury, M. et Mme Raoul Bonin, de Masson, passent quelques jours chez Mme Sara Bisaillon.

Mlle Flossie Langdon a quitté cette paroisse pour un séjour à Toronto.

La critique n'est que l'art de jouir des livres.—Jules Lemaître.

Mes DEUX *richesses*

TOUT cultivateur qui s'arrête à y penser admettra que c'est bien vrai. Ses deux richesses, aujourd'hui, ce sont la terre qu'il cultive et les Obligations de la Victoire qu'il met de côté pour améliorer sa maison, acheter de nouveaux instruments aratoires, et même augmenter le nombre de ses animaux. En effet, il n'y a rien de plus stable que de la bonne terre au soleil ni rien de plus sûr que des obligations garanties par toutes les richesses du pays. Avec ça, un homme est tranquille, il envisage l'avenir avec sérénité et il assure un héritage à ses gars et à ses filles.

Vous savez qu'il ne s'agit pas de faire un don au pays mais bien de lui prêter de l'argent qui vous rapportera des intérêts avantageux et qui constituera un capital pour l'avenir. Ces obligations, c'est en somme de l'argent comptant. En cas d'extrême nécessité, vous pouvez vous en servir pour faire un paiement sur votre hypothèque ou régler une dette pressante; mais vous comprenez bien que, comme tout bon placement, vous devez le laisser s'accumuler d'année en année jusqu'à échéance. Ainsi vous ne faites pas seulement preuve de patriotisme mais aussi de bon jugement. Quand on peut servir son pays en même temps que son propre intérêt on serait bien mal avisé de ne point en profiter.

Cultivez donc votre terre et faites-la produire à plein rendement pour nourrir nos soldats, nos Alliés et vos bons clients de la ville. Achetez aussi des Obligations de la Victoire avec l'argent que vous gagnez aujourd'hui plus facilement. Vous serez bien aise d'avoir une réserve quand la paix sera revenue et vous serez fier d'avoir servi votre pays de deux manières: avec vos produits et avec votre argent.

HÂTONS LA VICTOIRE

Vous aurez bientôt l'avantage d'acheter des

OBLIGATIONS de la VICTOIRE

43F-WPLS

LE COMITÉ NATIONAL DES FINANCES DE GUERRE

LA VIE AGRICOLE

AGRICULTURE & FINANCE

PETITS PROPOS PAR Armand Létourneau

"JE SUIS PETIT MAIS JE SUIS FIABLE"

On sait que les Obligations de la Victoire rapportent un intérêt de 3 pour cent.

Dans le travail de sollicitation que requiert la vente de ces titres, on entend souvent alléguer, en manière d'objection, que cet intérêt est bien petit quand on le compare à celui offert dans le commerce et l'industrie.

A la réflexion, cependant, rien n'est plus exact.

Il y a présentement sur le marché un tout petit nombre de valeurs qui restent encore de tout repos, selon l'expression consacrée. Au reste, elles sont de tout repos à condition que nous gagnions la victoire. Mais rapportent-elles beaucoup plus que 3 pour cent? Non. Quelques-uns oscillent entre 3½ et 5 pour cent, quand on peut en acheter.

Hors d'elles, il y a le vaste domaine des stocks à fluctuations indécises, royaume du hasard et même du jeu, de l'incertitude et de l'aventure. Bien des vendeurs y circulent à feux éteints et ce n'est aucunement offenser l'agriculteur que de lui dire que ce territoire est pour lui plein d'embûches.

L'histoire se répète habituellement et on peut être sûr qu'après la guerre, les vendeurs de parts de mines d'or et autres métaux s'abattront sur le porte-monnaie de l'épargnant. Il ne manque pas de gens de la campagne qui ont fait quelque argent dans la spéculation, mais il y en a surtout qui y ont fait naufrage. La meilleure définition d'une mine d'or reste celle d'Olivar Asselin: "Une mine d'or disait-il, c'est un trou dans la terre et deux trous dans vos poches." Ceci s'applique à plusieurs entreprises où le bizarre s'allie quelquefois au malhonnête.

Il est facile d'allécher par l'appât d'un gain rapide et considérable. A l'usage, cependant, les deux choses sont extrêmement rares. Il est agréable d'escompter du 8 et du 10 pour cent. Dans la pratique, il faut en déchanter. Le nombre des gens qui se sont fourvoyés dans les yeux de la finance est très considérable, mais ce qui est vraiment fabuleux, c'est le montant des économies englouties pour toujours.

L'achat d'Obligations de la Victoire est tout le contraire d'un jeu. Ici, pas de châteaux en Espagne, et pas de possibilité de s'enrichir facilement. Il s'agit plutôt de quelque chose de sûr, de solide. On ne promet rien qu'on ne donne et l'expression "dormir en paix" ne peut jamais mieux s'appliquer que quand on a acheté des titres de l'Etat. Le mirobolant est compensé par le sérieux; le douteux est compensé par le durable. D'autre part, l'intérêt offert par l'Etat est bien supérieur à celui offert par les banques, ces dernières ne donnant que du 1½ pour cent.

Le 3 pour cent offert par l'Etat est donc fort intéressant vu l'extrême sécurité dont le placement est par ailleurs entouré.

S'il pouvait parler, ce chiffre de 3 pour cent pourrait dire: "Je suis petit mais je suis fiable".

ARMAND LETOURNEAU

Credo rural

Comencerions-nous à nous convaincre que le lopin de terre qui se transmet de génération en génération est un héritage sacré? Il y a certes un nouvel essor lancé pour conserver nos terres ou pour faire passer, celles qui doivent se vendre, à des canadiens français. Le mouvement est lancé, il ne faut pas l'abandonner. Il faut prendre tous les moyens honnêtes à notre disposition pour inculquer dans l'esprit de nos gens que le bien le plus précieux, l'héritage le plus sacré après notre religion est notre langue. C'est la terre avec ses bâtiments et ses dépendances. Le cultivateur qui peut arriver par son travail de la terre à vivre sans dette, à se loger convenablement est, sans en douter, un seigneur, et il peut arriver à vivre exempt de dette. A cette fin il faut l'esprit de prévoyance, le sens de l'économie. Les mouvements organisés depuis ces dernières années sont autant de moyen qui lui permettent de réaliser ce rêve. Les caisses populaires, les co-opératives, les cercles de fermiers et de fermières sont au nombre de ces moyens. Il faut que tous les cultivateurs sans exception deviennent membres de ces organisations et soient convaincus du bien qui en ressort. Inférieur en nombre, il nous est impossible de survivre sans sentir ce besoin d'union. Il appartient aux chefs de prêcher, à temps et à contre temps, ces bienfaits, ces avantages. Le proverbe qui dit: "C'est en forgeant qu'on devient forgeron" s'applique dans le domaine des convictions et des idées. Une idée lancée doit être approfondie, répandue par un retour continuel de débats, de discussions sur le sujet à faire accepter.

Continuons donc à vanter les avantages de la terre, faisons en notre sujet favori dans nos réunions paroissiales. Petit à petit le cultivateur se persuadera qu'il a un trésor et qu'il faut le conserver à tout prix.

J.-A. GAUDET, O.M.I.

La Rivière-la-Paix

Cultivateur, vous pouvez produire 20 minots d'avoine à l'arpent. Préférez-vous en produire 80? Et cela sans engrais et une somme de travail beaucoup moindre.

Voulez-vous ensuite un marché pour votre grain? Vos veaux et vos porcs l'achèteront et vous réalisez un double profit!

Le royaume de la Rivière-la-Paix, en Alberta, a des terres de 320 âcres à vous donner; pourquoi ne pas en profiter pour vous et vos garçons.

Pour détails s'adresser à l'abbé Camille St-Pierre, presbytère St-Frédéric, Drummondville, ou au Nouveau Palais de Justice, Montréal (le premier et troisième mardi de chaque mois).

Le monde sportif

PAR CONRAD FORTIN

La semaine dernière nous avons exposé la situation compliquée dans laquelle se trouverait la ligue Nationale de hockey lorsque le moment sera venu pour elle de reprendre ses activités. Maintenant voyons si la perspective d'une bonne saison de hockey est réellement possible dans notre propre district. Dernièrement, nous avons eu un entretien prolongé avec Henry Dunn qui est toujours au courant des activités sportives à Sudbury et un ami intime de Harry Eisen, rédacteur sportif du "Sudbury Star", et Henry nous laissait à savoir qu'il n'y aurait pas de ligue sénior cette année. Cette nouvelle est, sans doute, étonnante pour nos amateurs de hockey qui ont toujours été vivement intéressés dans des équipes de calibre sénior. Il n'y aura qu'une équipe de cette dernière catégorie qui sera connue sous le nom de Open Pit. Nous avons demandé à Henry si les Tigers de Frood avaient l'intention de s'organiser. "Le Frood a déjà perdu George Gee, a répliqué le pilote des Shamrocks, et il est presque certain que la plupart des membres de l'équipe iront s'adjoindre au Open Pit". Donc voilà la situation actuelle dans le district quant aux séniors, situation qui est probablement définitive. Si nous avons seulement qu'une équipe pour représenter Sudbury, il s'ensuit que la plupart des parties jouées au Stanley Stadium à Copper Cliff, seront des joutes d'exhibition avec des équipes de l'extérieur, surtout des équipes dans nos forces armées. Quant aux juniors, ils ne seront pas mieux organisés. Plusieurs d'entre eux ont été conscrits, d'autres iront jouer ailleurs, dans la ligue Américaine Internationale ou dans le sud de l'Ontario. Cependant les juvéniles auront une bonne saison parce qu'ils sont assez nombreux pour former plusieurs ligues dans le district. A Falconbridge, des individus à mentalité sportive ont déjà pris l'initiative dans ce sens; une cédule de 25 à 30 parties a déjà été dressée et on s'attend à ce que la ligue juvénile soit un grand succès. De même à Copper Cliff, les jeunes (de 10 à 16 ans) pourront faire du hockey sans inconvénient car Gordon Alcott, un sportif reconnu, sera encore là pour les grouper.

• •

ICI ET LA

Les Syracuse Chiefs, champions de la ligue Internationale de baseball rencontreront les Columbus Redbirds de l'Association Américaine dans la "petite" série mondiale.

• •

Les Grads de Charles Ethier ont perdu deux joutes successives aux Redmen de Copper Cliff dans les éliminatoires de la ligue Junior. Les pointages étaient de 4 à 3 et 8 à 7.

• •

Les Canadiens de la ligue Nationale essaient d'obtenir les services des frères Lemay et de Stan Pratt, d'Ottawa. Cependant il n'est pas certain si les trois joueurs pourraient aller jouer aux Etats-Unis à cause de leur emploi. Tommy Gorman, pilote du Tricolore a fait un voyage à Ottawa pour tâcher de régler la situation.

Pour moi, la poésie est une confidence et un chant. -Camille Mauclair.

NOUVELLE LISTE DES VALEURS DE COUPONS DE RATIONNEMENT

Confitures et Produits Similaires

EN VIGUEUR LE 30 SEPTEMBRE 1943

Le rationnement des fruits en conserve permet aux consommateurs de se procurer un choix de produits dans des contenants de grandeurs différentes. A cause de cette grande variété et des exigences du public, qui ne sont pas les mêmes d'un bout à l'autre du pays, il était nécessaire d'appliquer d'abord une forme de rationnement, quitte à effectuer des rajustements, si le besoin s'en faisait sentir.

Maintenant que le rationnement des conserves a été en vigueur pendant plusieurs semaines, l'on constate qu'il est possible d'augmenter la valeur des coupons. La nouvelle liste des valeurs de coupons, reproduite ci-dessous, sera racconnue après le 30 septembre. La double ration de mélasse, de miel extrait ou en rayons, permettra aux détenteurs de coupons qui habitent une région où la consommation de ces produits est particulièrement forte de s'en procurer davantage et de laisser des quantités suffisantes disponibles dans les régions où la demande de ces produits est faible.

L'augmentation de la valeur des coupons pour l'achat de sirop de maïs, sirop d'érable, sirop de canne ou tout autre sirop de table mélangé, a été décrétée, afin que les quantités allouées par coupons soient plus conformes à la grande variété des contenants mis sur le marché.

UN COUPON "D" EST BON
pour au plus

6 OZ. LIQUIDES — Confitures, Gelées, Marmelade, Beurre de pomme, Beurre d'érable ou Beurre de miel
ou
1 RAYON RÉGULIER — Miel en gâteau (en carrés)
ou 1 LIVRE NETTE
ou
12 OZ. LIQUIDES — Miel extrait ou Sirop d'érable
(1 LIVRE NETTE)
ou
½ LIVRE NETTE — Sucre d'érable
ou
20 OZ. LIQUIDES — Mélasse
(1 CHOPINE)
ou
14 OZ. LIQUIDES — Sirop de maïs, Sirop de canne ou tout Sirop de table mélangé
ou
10 OZ. LIQUIDES — Conserves de fruits
ou
½ LIVRE NETTE — Sucre

Les coupons D-4 et D-5
SERONT VALABLES LE 30 SEPTEMBRE

La date de validité de ces coupons a été avancée du 14 octobre, comme on l'avait fixée d'abord, au 30 septembre. Ce changement a été fait en vue d'accommoder les consommateurs qui ont l'habitude d'acheter certains produits en plus grandes quantités à cette période de l'année.

Les Coupons D-6 et D-7 seront valables le 11 novembre. Après cette date, le rationnement reprendra son cours normal, c'est-à-dire que deux coupons deviendront valides toutes les quatre semaines.

SERVICE DU RATIONNEMENT

LA COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE

W. ALBERT MARCOTTE

EPICERIES - VIANDES DE CHOIX

Angle des rues King et Clinton Tél. 3-0601

Littérature du Crédit Social en vente chez W. Albert Marcotte

En société avec les "Anciens"

Si vous aimez la société et si vous êtes anciens, ne manquez pas d'assister aux réunions et aux activités sociales du groupe. Car chez les anciens, on s'amuse toujours bien. Dimanche dernier, nous assistions au "souper au chiard", la première activité sociale de l'année. Si nous pouvons juger au nombre d'anciens présents et de l'enthousiasme manifesté, la soirée fut un franc succès. Les anciens étaient si nombreux, qu'il a fallu voler une table aux élèves. Les élèves n'ont pas manifesté leur dépit de crainte de déplaire au préfet (c'est lui qui a commis le crime).

La première chose qui se produit à un souper des anciens (c'est inévitable), chacun, de crainte que le gourmand à côté de vous mange tout, s'empresse d'enlever les plats. Certains sont tellement voraces qu'ils n'osent même pas parler. Une fois la table bien nettoyée, le président nous adresse la parole pendant que nous digérons.

Cette année, c'est un nouveau, Michel Collin, et il s'est bien acquitté de sa tâche. Premièrement, il a souhaité la bienvenue à tous les anciens, exprimant sa joie de les voir si nombreux. Au cours de son allocution, il a tenu à rendre honneur au Père Henri Gauthier, le doyen de tous les anciens, à l'occasion de son 64ème anniversaire de naissance. A moins que nos yeux nous aient trompé, le Père Gauthier a reçu une jolie boîte de cigarettes. Notre ancien président, qui avait choisi l'autre bout de la table, a reçu un honneur insigne. En reconnaissance de trois années de service comme président et pour fêter sa retraite "obligatoire", les anciens lui ont offert une chic bague en or avec l'insigne du collège. Et Roméo Masse a été félicité pour une heureuse vie conjugale qui dure depuis 16 ans.

Nous avons parlé assez longuement d'un petit discours de quelques minutes, pour maintenant mentionner deux chansons. Premièrement, Jos Lapalme a dû composer un discours à l'improviste afin de remercier les anciens, et trouvant la tâche trop pénible, s'est mis à chanter. Si la voix manquait de qualité, Jos restait tout de même en verve... Tout le monde a apprécié l'humour. Il ne faut pas oublier Maurice Gravelle qui a gracieusement consenti à nous chanter la chanson des barbiers. Etant opportuniste, il en a profité pour dire quelques mots.

Comme les anciens sont gens d'affaires, ils n'ont pas organisé le souper pour rien. Après le banquet, il a fallu préparer les activités de la saison. Même si les anciens ne sont pas mercenaires, il fut décidé d'organiser une série de bingos. L'argent prélevé servirait à construire une nouvelle annexe au collège, pour accommoder la famille d'élèves qui grandit toujours. Et il y aura des bingos au collège, alors veuillez guetter le journal pour les dates. Nous ne pouvons vous renseigner, car il a fallu se rendre à la retraite.

Le contrôle du niveau du lac

La Chambre de commerce de Sudbury fera un relevé photographique du lac Wahnapitae bientôt pour s'assurer de l'érosion de la plage causée par la crue des eaux. Le relevé fait sous la surveillance d'arpenteur a été proposé à une réunion de l'organisation tenue jeudi dernier. C'est une tentative par la Chambre de commerce de mettre fin à une guerre plutôt longue entre l'organisation et la commission de l'hydro de l'Ontario sur la nécessité d'améliorations aux systèmes de digues contrôlant le niveau de l'eau dans la région Wahnapitae. La commission provinciale a demandé des photos comme preuves. Et la photographie se fera sous les auspices d'un comité composé du président G. A. Foot, A. J. Samson et F. McEwen. M. Foot a déclaré à la réunion que les digues sur le lac près de la rivière North avaient été négligées et que le haut du bassin d'eau à peu près 50 milles carrés était trop grand pour le lac après une pluie. Il dit que le niveau baisse à un niveau d'un pied plus bas que la limite légale empêcherait de tels dégâts. Cela ne nuirait aucunement au pouvoir électrique, de signaler M. Foot.

Club Saint-Louis
Tél.: 4-4581
RENDEZ-VOUS DES CANADIENS FRANÇAIS
Gymnase, Badminton, Billard
Quilles, Rafraichissements,
Ping-Pong
Salle de réception pour les cercles
Salle de lecture

SAM C. LECLAIR
DIRECTEUR DE FUNERAILLES
81-83 Beech St. Sudbury
TEL.: 3-1471
JOUR ET NUIT

Nickel Tire Service
Propriétaire: Gérard Boulet
VULCANISATION DES PNEUS ET CHAMBRES A AIR
TEL. 3-0108 Res. 6-6182
25 rue Beech

General Welding Works
Soudeurs, apprenez un métier qui paye. Des soudeurs électriques sont demandés. Instruction individuelle. Equipement moderne.
102 rue Notre-Dame Sudbury

LEPAGE
Article de Fumeur
Journaux
CHOIX DE TABAC CANADIEN
49½ Borgia - Tél. 5-5291
Sudbury

SI VOUS ETES DECIDES A RECHERCHER LA MEILLEURE MARCHANDISE, A DES PRIX D'ECONOMIE, PASSEZ OU TELEPHONEZ A

L'EPICERIE CARLOAD

45 RUE ELM - 5-5659
300 RUE WHITTAKER 6-6114
RUE NOTRE DAME
VIANDE DE QUALITE
EPICERIES
TEL. 5-5623

SHREDDED WHEAT "James" ..... pqt 10¢
BEURRE, 1ère qualité, Carload ..... 1 lb 36¢
LAIT "All Brand", 1ère qualité ..... bte 10¢
SOUPE aux Légumes "Habitant" .. bte 10 oz. 10¢
FARINE QUAKER — First Patent
7 lbs 25¢ — sac 24 lbs 85¢ — sac 98 lbs $2.79

J.-E. LACOURCIERE
AVOCAT
10 ELM, E. SUDBURY
TEL.: 8-8221

Il se trouve un lit...

Un nouveau moyen pour se trouver un lit pour la nuit a été employé par un ancien citoyen de Sudbury, lorsqu'il fut amené à l'hôpital St-Joseph. Il était sensé avoir été blessé dans un accident sur la rue Durham. L'incident s'est déroulé vers huit heures lorsqu'une ambulance fut appelée pour ramasser un homme blessé. Les docteurs, infirmières et secours ont fait un examen complet mais n'ont pu rien trouver. Lorsqu'on en fit la remarque, le patient les avisa qu'il avait tout simplement voulu une bonne chambre pour la nuit. Le patient un peu ivre a trouvé un lit mais dans une cellule du commissariat de police.

Chelmsford

Chelmsford, (D.N.C.)—Dimanche le 19, eut lieu le pélérinage annuel au cimetière. Un grand nombre de paroissiens et de visiteurs des paroisses environnantes se rendirent prier pour les défunts. Mgr S. Côté, P.D., notre curé, récita le chapelet et les prières. Le R. P. J. Courteau, S.J., recteur au Collège du Sacré-Coeur, fit le sermon. Le R. P. Courteau fit aussi les sermons durant les quarante heures dont l'ouverture eut lieu le même jour.

Dimanche dernier Mgr S. Côté, P.D., bénissait le mariage de Mlle Marie-Jeanne Beaudry, fille de M. et Mme Arthur Beaudry, à M. Lucien Montpellier, fils de M. et Mme Wilfrid Montpellier. La mariée, au bras de son père, était ravissante dans une toilette de satin blanc, avec diadème et voile court, son bouquet se composait de roses et de muguets. Mlle Laurence Montpellier, soeur du marié, portait une toilette bleue avec voile court. M. Roger Beaudry, frère de la mariée, était garçon d'honneur. Après le mariage, les parents de la mariée reçurent à un vin. Après la réception les nouveaux époux partirent pour un voyage à Ottawa. A leur retour ils demeureront à Chelmsford.

Mme Germain Blais, de Burwash, visitait Mme Alphonse Blais ces jours derniers.

Dernièrement Mme Arthur Blais recevait à un thé en l'honneur de Mlle Thérèse Lagacé à l'occasion de son prochain mariage. Un délicieux goûter fut servi. Un bon nombre de parents et d'amis étaient présents.

C'est temps perdu de prêcher un ivrogne.—Nivernois.

• •

Toute passion a son chemin de croix.—Curé d'Ars.

DEMANDES d'AUGMENTATION, de DIMINUTION et de FIXATION du LOYER MAXIMUM

A compter du 1er octobre 1943, on obtiendra les formules d'augmentation, de diminution ou de fixation des loyers maxima, en s'adressant aux bureaux suivants de la Commission des Prix et du Commerce en Temps de Guerre, dans la Province de Québec:—

AMOS	MONT-LAURIER	ST-HYACINTHE
CHICOUTIMI	MONTMAGNY	ST-JÉRÔME
DRUMMONDVILLE	MONTRÉAL	ST-JEAN
GRANBY	NEW CARLISLE	STE-MARIE, BEAUCE
HULL	PAPINEAUVILLE	SHAWINIGAN FALLS
JOLIETTE	QUÉBEC	SHERBROOKE
JONQUIÈRES	RIMOUSKI	SOREL
LACHUTE	RIVIÈRE-DU-LOUP	THETFORD MINES
MATANE	ROBERVAL	TROIS-RIVIÈRES
MONT-JOLI	ROUYN	VALLEYFIELD
	ST-GEORGES, BEAUCE	

LOGEMENTS NOUVEAUX— FIXATION DE LOYER MAXIMUM

Tout locateur qui a loué ou qui loue un logement pour la première fois depuis le 10 décembre 1942, doit faire une demande de fixation du loyer maximum, à l'estimateur des loyers dans les 30 jours de l'exécution du bail. Si le locateur fait défaut de faire une telle demande, le locataire peut retenir le paiement du loyer.

RAISONS JUSTIFIANT UNE AUGMENTATION DU LOYER MAXIMUM

Un locateur peut faire une demande d'augmentation du loyer maximum à l'estimateur des loyers pour les raisons suivantes:—

(*a*) Une augmentation des taxes d'eau ou des taxes municipales payables par le locateur.

(*b*) Une augmentation d'espace dans le logement ou la fourniture de meubles ou de services additionnels par le locateur.

(*c*) Une rénovation du logement au coût de pas moins de 10% de l'évaluation municipale du logement.

(*d*) Le logement est un appartement, duplex ou un plein-pied et le loyer maximum est inférieur au loyer maximum, prévalant généralement pour des logements semblables dans le même immeuble.

(*e*) Le loyer maximum est inférieur à deux fois le total des taxes et taxes d'eau payables par le locateur.

AUGMENTATION DE 10% DANS LE CAS DE SOUS-LOCATION

Les locateurs peuvent faire une demande d'augmentation du loyer maximum de 10%, si le locataire accepte des "chambreurs" ou des pensionnaires qui occupent plus de deux chambres dans le logement, ou encore, si le locataire sous-loue plus de deux chambres dans le logement; cependant cette augmentation ne peut être accordée si:

(*a*) le loyer maximum a été augmenté préalablement, en raison d'une augmentation d'usure du logement, causée par des pensionnaires ou des "chambreurs",

(*b*) si, à la date de base, plus de deux chambres du logement étaient de fait occupées par des pensionnaires ou des locataires, ou se trouvaient autrement sous-louées,

(*c*) si le locateur a permis au locataire, par écrit, de recevoir des pensionnaires ou des "chambreurs" ou de sous-louer certaines parties du logement.

L'augmentation, si elle est accordée, prend effet à compter du renouvellement du bail en cours. Dans le cas d'un bail se terminant le 1er mai 1944, l'augmentation prendra effet ce même jour et pourra alors être perçue du locataire s'il demeure sur les lieux et s'il veut continuer la sous-location de plus de deux chambres.

UN LOCATAIRE PEUT FAIRE UNE DEMANDE DE DIMINUTION DE LOYER MAXIMUM

(*a*) si le logement a été loué pour la première fois à une époque quelconque, entre le 11 octobre 1941 et le 10 décembre 1942 et si le locateur a lui-même fixé le loyer maximum, à un prix considérablement plus élevé pour les loyers prévalant généralement pour des logements semblables dans le voisinage.

(*b*) si le locateur a réduit, ou l'espace du logement ou l'ameublement, ou encore s'il a réduit ou diminué un service quelconque, comme, par exemple, le service de chauffage ou d'eau chaude.

ADMINISTRATION DES LOYERS

LA COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE

RAIZFQ